



Mairie de Megève  
1, place de l'Eglise  
BP 23  
74120 MEGEVE  
Tél : 04 50 93 29 29

**Rapport d'orientations budgétaires  
Budget 2022**

## Table des matières

I.	Eléments de contexte .....	4
A.	Rappel de la loi de finances pour 2021 .....	4
B.	Tendances du projet de loi de finances pour 2022 .....	4
C.	Le contexte économique de la commune .....	5
1.	Les objectifs généraux du mandat .....	5
2.	Objectifs budgétaires 2022 .....	5
3.	Singularité des budgets 2020 et 2021 en raison de la pandémie .....	5
II.	Compte administratif 2021 anticipé.....	6
A.	Propos liminaires .....	6
B.	Section de fonctionnement.....	6
1.	Recettes réelles de fonctionnement .....	6
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	8
3.	CAF brute et CAF nette.....	12
C.	Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement .....	13
1.	Les recettes d'investissement .....	13
2.	Les dépenses d'investissement .....	14
III.	Etat de la dette .....	16
A.	Préambule .....	16
B.	Rappel sur la stratégie d'endettement retenue pour l'exercice 2021.....	16
C.	Dette propre .....	17
1.	Bilan annuel .....	17
2.	Taux .....	17
3.	Coût .....	17
4.	Echéancier .....	18
5.	Extinction.....	18
6.	Durée de vie .....	19
D.	La capacité de désendettement .....	20
E.	La dette garantie .....	21
1.	Propos liminaires .....	21
2.	Bénéficiaires .....	21
3.	Bilan annuel .....	21
4.	Taux .....	22
5.	Echéancier .....	22
6.	Extinction.....	22
IV.	Principaux éléments de stratégie financière 2022.....	23
A.	Section de fonctionnement.....	23
1.	Les recettes réelles de fonctionnement.....	23

2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	23
B. Section d'investissement.....	23
1. Les recettes d'investissement .....	23
2. Les dépenses d'investissement .....	24
V. Budgets annexes.....	28
A. Principes généraux et articulation des budgets .....	28
B. Budget annexe « Eau ».....	28
1. Contexte national .....	28
2. Compte administratif 2021 anticipé.....	28
3. Etat de la dette .....	30
4. Orientations budgétaires pour 2022 .....	31
C. Budget annexe « Assainissement ».....	32
1. Contexte national .....	32
2. Compte administratif 2021 anticipé.....	32
3. Etat de la dette .....	33
4. Orientations budgétaires pour 2022 .....	34
D. Budget annexe « Parcs de stationnement » .....	36
1. Compte administratif 2021 anticipé.....	36
2. Etat de la dette .....	37
3. Orientations budgétaires pour 2022 .....	38
E. Budget annexe « Tourisme ».....	40
1. Contexte national .....	40
2. Compte administratif 2021 anticipé.....	40
3. Etat de la dette .....	41
4. Orientations budgétaires pour 2022 .....	41
F. Budget annexe « PALAIS ».....	43
1. Compte administratif 2021 anticipé.....	43
2. Etat de la dette .....	44
3. Orientations budgétaires pour 2022 .....	45

Le conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 14 juin 2016.

Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel. Le débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Megève s'astreint à ce formalisme au regard du volume financier de ses budgets.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Il détaillera les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2022 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2021 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2022 (IV) et enfin les budgets annexes (V).

## I. Eléments de contexte

### A. Rappel de la loi de finances pour 2021

La loi de finances (LF) 2021 était marquée par la prise en compte des effets de la crise sanitaire qui se poursuit et par ses effets sur l'économie. Elle a une vocation de relance de l'économie avec la mise en œuvre d'un plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans. L'objectif est un décaissement rapide visant trois objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités, un tiers de la somme devra être consacré aux missions d'aménagement du territoire. La LF2021 était également marquée par l'entrée en vigueur de la seconde phase de la suppression de la taxe d'habitation. A noter, que les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations sont neutralisés pour éviter les effets sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers.

La LF rectificative pour 2021 prévoit un mécanisme à destination des services publics industriels et commerciaux (SPIC) gérés en régie par les collectivités. Le statut public a empêché ces structures de bénéficier des aides prévues pour les entreprises. Aussi, une dotation est créée au profit des SPIC des communes lorsqu'ils ont été confrontés à une diminution de leurs recettes de fonctionnement et de leur épargne brute en raison de l'épidémie. Les collectivités concernées seront informées d'ici la fin de l'année 2021. Il est à noter que les efforts de réduction des charges corrélés à la baisse des recettes sur l'exercice 2020 a conduit à maintenir l'épargne brute des budgets annexes. Aussi, seul le budget annexe parcs de stationnement a bénéficié d'une dotation.

### B. Tendances du projet de loi de finances pour 2022

La crise du COVID-19 a impacté les exercices 2020 et 2021 et ses effets se poursuivront sur 2022. Bien que des effets de reprise apparaissent, elle demeure fragile et soumise aux aléas sanitaires. Le contexte reste donc incertain et appelle à la prudence.

Le projet de loi de finances pour 2022 (PLF2022) publié en septembre dernier maintient l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF) et poursuit le soutien à l'investissement local avec une DSIL à hauteur de 350M€. Parallèlement, le PLF2022 prévoit un renforcement de la péréquation et une réforme des indicateurs financiers comme préconisé dans l'été par le comité des finances locales. En pratique, le potentiel financier communal inclura désormais de nouvelles impositions comme les droits de mutation à titre onéreux.

En terme de charges, les collectivités se trouvent impactées par la hausse du Smic et les mesures en faveur de la catégorie C. Elles subissent également une augmentation des dépenses liées à l'inflation, attendue entre 3 et 4%, et au coût des fluides dont l'augmentation est attendue à hauteur de 20 à 25%.

### C. Le contexte économique de la commune

#### 1. Les objectifs généraux du mandat

L'équipe municipale élue en 2020 a déterminé des objectifs généraux tournés vers la population permanente et touristique et d'amélioration des services publics, on retiendra :

- Gestion et prévision budgétaire : poursuivre la diminution et la rationalisation des charges de fonctionnement, l'optimisation des recettes (ex : subventions), la programmation et l'exécution des dépenses d'investissement,
- Services offerts à la population locale, continuer à mettre le citoyen au cœur du service public : qualité de vie, services offerts à la population : des offres d'accueil de l'enfant à séniors, politiques tarifaires, rénovation de la maison de retraite, guichet unique ...
- Gestion patrimoniale : programme de rénovation du patrimoine (voirie, bâti, patrimoine historique) associée aux logiques d'accessibilité et d'économie d'énergie, soutien à la rénovation du parc privé ancien, révision du PLU,
- Service offert aux usagers : poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ainsi que les infrastructures, poursuivre la rénovation du Palais et le développement d'une logique plus commerciale.
- Gestion dynamique des RH : poursuivre l'analyse des postes et des missions afin de concilier RH et logique de rationalisation et continuer à améliorer le service offert aux agents,
- Maintenir le rayonnement et l'attractivité de la commune : perpétuer la mise en œuvre d'une offre territoriale 4 saisons sur le plan économique, touristique, culturel et sportif, mise en avant des savoir-faire locaux, des arts culinaires et création d'un label Megève.

#### 2. Objectifs budgétaires 2022

En ce qui concerne Megève, le contexte sanitaire contraignant de début d'année a impacté les recettes attendues par la commune pour 2021. Parallèlement, les charges sont revenues à un niveau proche de la normale pour permettre la réalisation de travaux en interne, pour soutenir la reprise et en raison d'une augmentation de certains postes (déneigement notamment). Pour 2022, la collectivité continuera à supporter le poids de la crise puisque certaines recettes ne seront pas perçues (ex : taxe loi montagne).

Aussi, et dans ce contexte encore singulier, les services ont été invités à poursuivre leur participation à l'effort constant de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes, afin d'aborder sereinement le prochain exercice.

#### 3. Singularité des budgets 2020 et 2021 en raison de la pandémie

Les recettes des budgets 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la crise COVID. Il est proposé ci-dessous un tableau récapitulatif des pertes de recettes par rapport à 2019.

Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)						
En €	2019	2020	2021	Pertes 2020-2019	Pertes 2021-2019	Total Pertes
<b>Budget principal</b>	4 209 522,90	3 663 768,37	3 119 325,81	- 545 754,53	- 1 090 197,09	- 1 635 951,62
<b>Budget PK</b>	1 736 257,57	1 555 568,39	1 409 039,04	- 180 689,18	- 327 218,53	- 507 907,71
<b>Budget Eau</b>	1 274 537,28	1 176 949,67	1 164 657,88	- 97 587,61	- 109 879,40	- 207 467,01
<b>Budget Ass</b>	1 909 993,97	1 916 228,36	1 588 484,93	6 234,39	- 321 509,04	- 315 274,65
<b>Budget Palais</b>	2 574 598,00	1 886 731,00	1 272 105,30	- 687 867,00	- 1 302 492,70	- 1 990 359,70
<b>Budget Tourisme</b>	1 806 763,83	1 272 341,72	1 140 210,22	- 534 422,11	- 666 553,61	- 1 200 975,72
<b>Total</b>	13 511 673,55	11 471 587,51	9 693 823,18	- 2 040 086,04	- 3 817 850,37	- 5 857 936,41

Outre, une baisse des recettes, la commune a également supporté des charges spécifiques (acquisition de matériels de protection des populations et des agents).

DEGREVEMENT CFE 2021	266 102 €
CHARGES COVID 2020	157 383 €
CHARGES COVID 2021	58 829 €

## II. Compte administratif 2021 anticipé

### A. Propos liminaires

Un retour sur les principaux éléments des précédents comptes administratifs et en particulier sur ceux du compte administratif 2020 est proposé aux fins d'analyser la situation financière de la commune telle qu'elle se présentait au terme de ce dernier exercice et de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2021.

Il est précisé que les données graphiques sont des données brutes, non retraitées de divers éléments exceptionnels pouvant constituer des biais à la compréhension des évolutions. Ceux-ci sont rappelés, pour les plus importants d'entre eux, dans les développements ci-dessous.

Les anticipations, à la date de rédaction de ce document, de réalisation des crédits 2021 s'établissent de la manière suivante.

### B. Section de fonctionnement

#### 1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 33,4€ au 31 décembre 2021. Ce qui conduit à une hausse des recettes par rapport au compte administratif 2020. Cette évolution est le résultat des éléments constatés sur les grands postes de recettes détaillés ci-dessous. La bonne tenue des ressources fiscales ainsi qu'une aide départementale liée au COVID d'un montant de 783K€ ont permis de compenser les pertes des ressources d'exploitation liées à la crise sanitaire.

En €	2016	2017	2018	2019	2020	2021 anticipé
Ressources fiscales propres (chap 73)	24 650 681,99	24 856 336,69	24 485 824,91	25 368 004,99	26 005 682,27	27 399 464,87
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	6 093 668,38	4 342 682,90	3 998 825,29	4 209 522,90	3 663 768,37	3 290 541,16
= Produits "flexibles" (a)	30 744 350,37	29 199 019,59	28 484 650,20	29 577 527,89	29 669 450,64	30 690 006,03
Atténuations de charges (chap013)	149 594,14	96 135,09	86 281,80	82 805,92	123 372,78	76 582,91
Dotations et participations (chap74)	3 150 649,14	2 800 734,00	2 670 655,99	2 608 381,08	2 531 035,40	3 610 658,22
= Produits "rigides" (b)	3 300 243,28	2 896 869,09	2 756 937,79	2 691 187,00	2 654 408,18	3 687 241,13
= Produits de gestion (a+b=A)	<b>34 044 593,65</b>	<b>32 095 888,68</b>	<b>31 241 587,99</b>	<b>32 268 714,89</b>	<b>32 323 858,82</b>	<b>34 377 247,16</b>

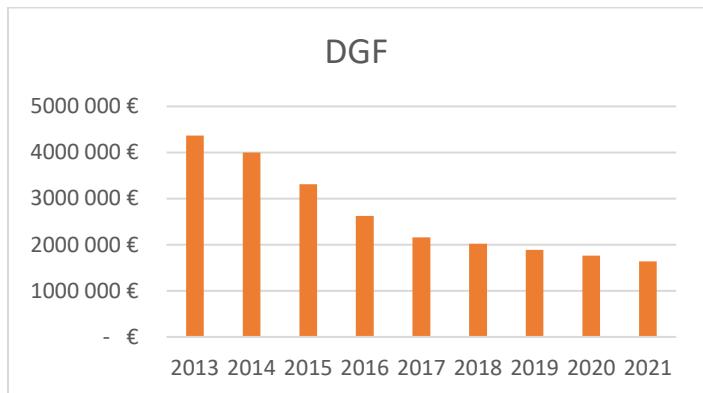
#### a) DGF (Chap74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) recule progressivement depuis plusieurs années. L'année 2021 a connu une nouvelle évolution à la baisse des dotations de l'Etat.

La commune a ainsi perdu plus de 2,7 M€ sur sa DGF en valeur entre 2013 (4,36M€) et 2021 (1,64M€) et un total de plus de 15,5M€ sur la période 2013/2021.

Il était prévu que la DGF ne devait pas baisser davantage en 2021. Toutefois, le gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité en faveur des territoires plus fragiles. La DGF a donc organisé la solidarité entre collectivités et des ajustements individuels ont été opérés conduisant à une nouvelle diminution de la DGF par rapport à 2020. Elle s'est établie à 1 636 162 € contre 1 763 181 € en 2020 (- 127 019 € / - 7,20 %).

La relative stabilité de l'enveloppe DGF dans le budget national conduit à une baisse des ressources des communes. En effet, l'inflation et l'évolution de la population ne sont pas prises en compte dans l'évaluation annuelle.

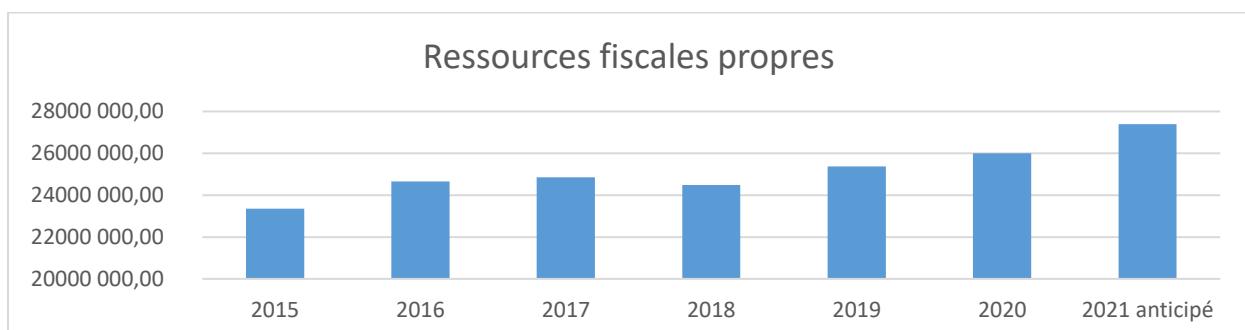


#### b) Ressources fiscales

Le produit des ressources fiscales est attendu à hauteur de 27,4M€, à rapporter à un compte administratif 2020 de 26M€.

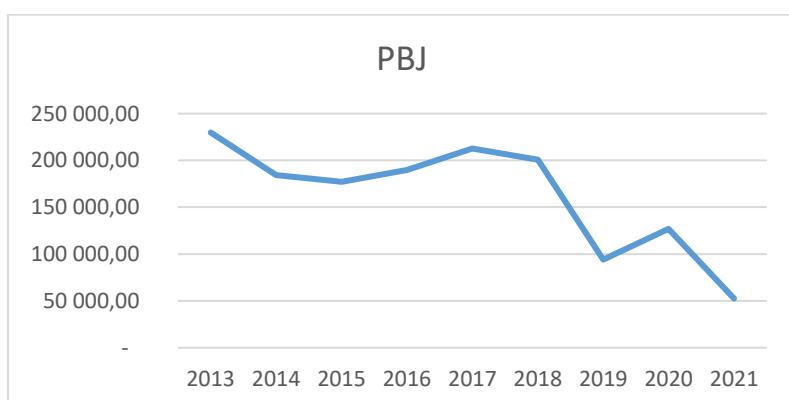
La commune bénéficie des augmentations des bases fiscales déterminées par les services fiscaux avant application des taux communaux, qui sont quant à eux maintenus. La CCPMB fixe quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI qu'elle encaissera directement et qui impactera les foyers fiscaux. L'impact sur le produit fiscal du dégrèvement de CFE, voté en 2020 par le conseil municipal, s'est appliqué en 2021, son montant est de 266 102€.

Les droits de mutation ont eu un rythme d'encaissement plus fort qu'usuellement (+800K€ environ).

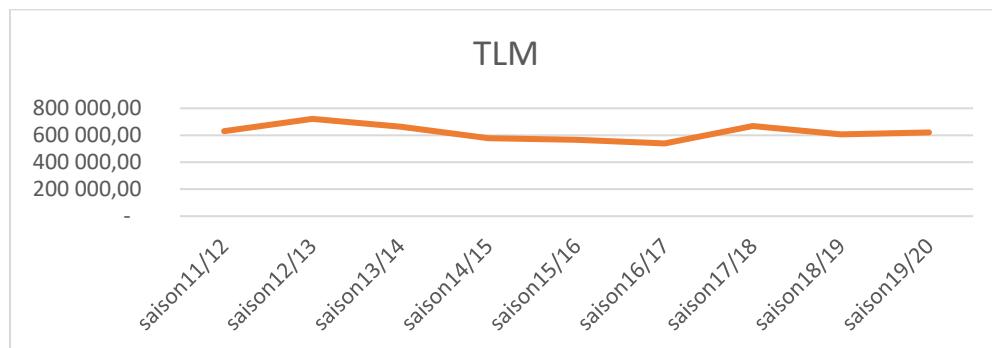


A compter de l'année 2016, les ressources fiscales ont connu une augmentation notable (900K€) au titre de la taxe d'habitation par la prise en compte des logements locatifs saisonniers dans le périmètre de calcul.

Parmi les ressources fiscales, est à noter, que le produit brut des jeux (PBJ), qui augmente progressivement depuis 2015, a très fortement baissé en 2019. Cette forte baisse est consécutive à la fermeture de l'établissement pour travaux pendant une période 8-9 mois. L'exercice 2020 devait permettre un retour à un niveau classique de recettes. Toutefois, la crise sanitaire a conduit à une fermeture des établissements de jeux considérés comme une activité non essentielle. Le produit de PBJ pour 2020 s'en est trouvé réduit et cette contraction s'est poursuivie sur 2021.



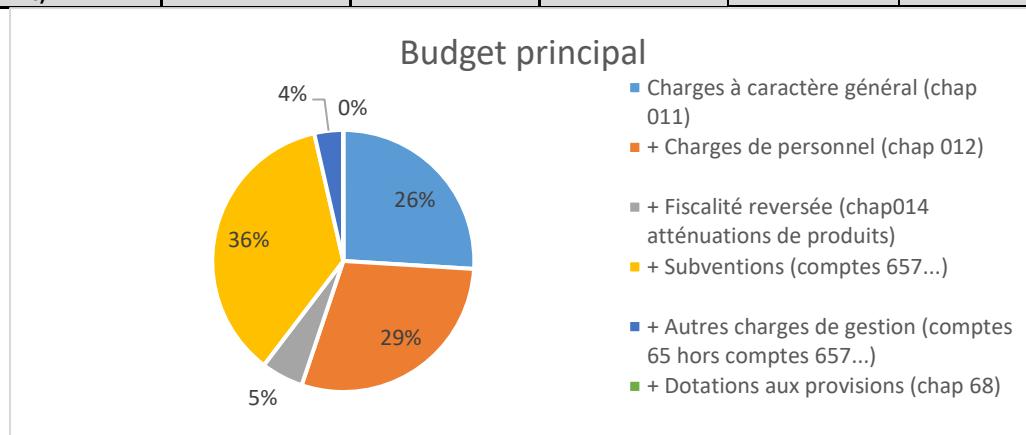
La taxe loi montagne (TLM) est en hausse sur la saison 2019/2020 malgré le contexte sanitaire qui a conduit à une fermeture anticipée des remontées mécaniques en mars 2020. Pour l'exercice 2022, elle percevra la recette de la saison suivante soit 2020/2021. Les remontées mécaniques ayant été fermées, les recettes seront impactées très fortement en 2022. Il s'agit d'un effet à longue terme de la crise sanitaire.



## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

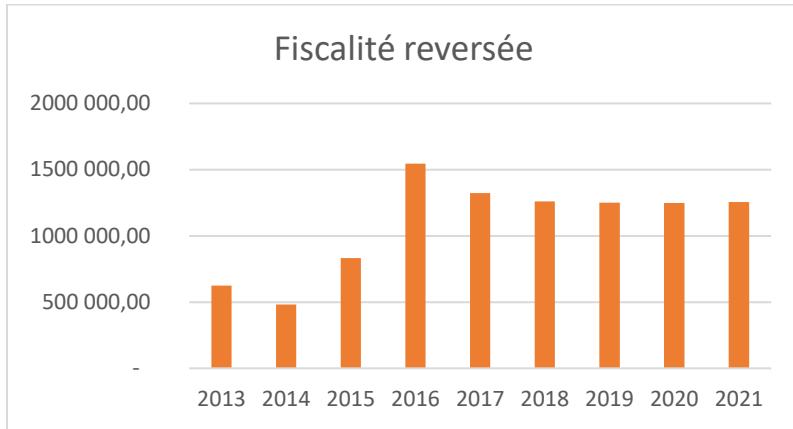
Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées à la somme de 29M€ stable par rapport au compte administratif 2020 (29,1M€).

En €	2016	2017	2018	2019	2020	2021 anticipé
Charges à caractère général (chap011)	9 356 441,03	6 362 130,11	6 775 907,69	6 727 825,37	7 178 078,16	7 562 784,23
+ Charges de personnel (chap012)	12 312 453,05	9 560 698,02	7 712 398,91	7 751 872,85	7 844 557,14	8 497 850,54
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	1 544 338,00	1 323 247,00	1 259 638,00	1 249 966,00	1 248 924,00	1 520 454,00
+ Subventions (comptes 657...)	5 033 722,12	10 659 777,83	10 145 929,08	10 768 160,58	11 685 519,63	10 503 857,79
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 428 884,25	1 165 927,02	1 294 553,21	1 351 523,03	1 262 340,06	1 035 072,47
+ Dotations aux provisions (chap68)	60 000,00	30 000,00	30 000,00	56 000,00	25 000,00	4 000,00
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 500 146,96	- 216 766,28	- 163 482,72	- 181 754,57	- 118 420,12	- 179 222,75
= Charges de gestion (b-c)	<b>29 235 691,49</b>	<b>28 885 013,70</b>	<b>27 054 944,17</b>	<b>27 723 593,26</b>	<b>29 125 998,87</b>	<b>28 944 796,28</b>



### a) Fiscalité reversée : FPIC et FNGIR

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ont connu deux années consécutives de baisse après une année 2016 particulièrement importante (1 544 338 €). Depuis 2019, ces prélèvements sont stables et s'établissent à 1 254 352 € en 2021 contre 1 248 924 € en 2020.



#### b) Les dépenses de personnel

A l'occasion du précédent mandat et dans un contexte de plus en plus contraint, la collectivité a mis en œuvre le volet ressources humaines du plan d'économie afin de répondre à l'objectif indispensable de maîtrise de la masse salariale tout en veillant au développement, à la modernisation et à l'efficience de l'organisation des services communaux afin de répondre aux attentes des usagers.

##### (1) Les effectifs

Fin 2021, tous budgets confondus, la commune comptait 337 agents (309 agents permanents et 28 agents non permanents), auxquels s'ajoutent 3 apprentis et 1 étudiant.

Les effectifs se répartissent entre 187 fonctionnaires (dont 19 en disponibilité) et 122 contractuels. Les effectifs relèvent principalement des filières technique, administrative, animation et police municipale. Sur les effectifs, on dénombre 57,92 % de femmes (179 femmes) pour 42,07 % d'hommes (130 hommes). 20 agents (6,47%) sont à temps partiel. La commune employait 13 travailleurs en situation de handicap sur emploi permanent.

##### (2) La masse salariale

La masse salariale est attendue autour de 8,5M€, en hausse de 8,33% entre 2020 et 2021. Outre le glissement vieillesse technicité (GVT), cette augmentation s'explique par le dégel des primes des agents de la collectivité et l'attribution d'un complément indemnitaire annuel (CIA) (+159K€), des créations de postes (+224K€) et le remplacement des agents en absence maladie (+290K€). La saison 2020/2021 a été très enneigée et a conduit à des opérations de déneigement importantes génératrices d'heures supplémentaires pour les équipes (155K€ au total pour la ville). La commune subit également les effets des mesures exogènes (reclassement en janvier 2021 de 200 agents, revalorisation d'indice et avancements d'échelon).

La masse salariale consolidée (budget principal, budgets annexes) est attendue autour de 13,8M€, en hausse de 3,13% par rapport au CA2020. Malgré la hausse sur le budget principal, cette hausse est inférieure à l'augmentation naturelle de la masse salariale. Il s'agit de la traduction des efforts réalisés par les services pour contenir la masse salariale dans le contexte sanitaire de la saison hivernale 2020/2021. En l'occurrence, au niveau des budgets annexes, certains recrutements ont été suspendus, les contrats saisonniers ont été interrompus et leur nombre a été réduit pour la saison d'hiver et le nombre d'heures supplémentaires réalisées au cours de l'exercice a été très fortement réduit.

Compte tenu des conditions ayant conduit à contenir le chap012, en anticipant le GVT, la poursuite de l'attribution du CIA, et malgré les efforts déployés pour optimiser la masse salariale, il est raisonnable d'estimer le taux de progression des dépenses de personnel à +5% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

#### c) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont attendues à 7,6M€ en augmentation de 5,36%. Malgré une gestion rigoureuse, ce poste souffre de l'augmentation du coût des énergies (électricité, carburant). Par ailleurs, les dépenses liées aux mesures sanitaires mises en œuvre par la commune (acquisition d'équipements spécifiques, masques...) ont été imputées sur ce chapitre. Enfin, la saison 2020/2021 particulièrement enneigée a conduit à une augmentation significative du coût du déneigement (1M€ pour la saison 2020/2021 contre une moyenne de 550K€ à 600K€ les saisons précédentes).

d) Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En €	2017	2018	2019	2020	CA2021 anticipé	Evol CA2019/CA2020 anticipé
<b>Fonctionnement</b>						
BA PK	367 041,10	150 000,00	200 000,00	200 000,00	350 000,00	75,00%
BA Palais	6 215 942,05	5 729 585,84	5 228 025,79	5 961 401,16	5 290 000,00	-11,26%
BA TOURISME	2 603 929,10	2 350 000,00	3 241 356,88	3 752 602,61	3 000 000,00	-20,06%
Total	9 186 912,25	8 229 585,84	8 669 382,67	9 914 003,77	8 640 000,00	-12,85%
<b>Investissement</b>						
BA Palais	-	450 000,00	465 000,00	1 643 123,16	-	-100,00%
Total	-	450 000,00	465 000,00	1 643 123,16	-	-100,00%

On constate une baisse de 12,85% des subventions versées aux budgets annexes. Comme évoqué au moment du vote du budget 2020, pour les budgets palais et tourisme, les subventions visaient à anticiper la couverture des charges 2020 mais également à la reconstitution d'excédents en cas de recettes conformes aux prévisions du BP2020 et à la reconstitution d'une trésorerie. La subvention d'équipement pour le budget Palais visait la couverture des investissements inscrits en 2020 et le paiement du capital de la dette. Dans le contexte particulier de l'exercice 2020, les subventions ont été maintenues afin de tenir compte de la baisse des recettes des budgets annexes.

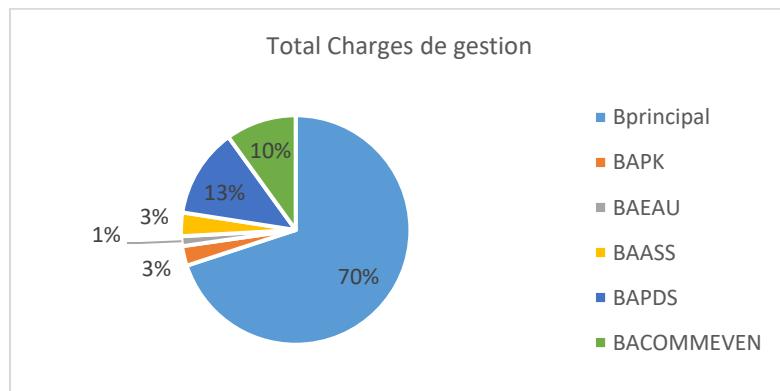
Il est à noter que la subvention prévue pour le budget annexe parcs de stationnement a été versée en totalité. Elle vise à couvrir l'échéance du crédit-bail et à anticiper la dernière échéance de 2024.

Pour 2021, le total des subventions versées est revenu au niveau de 2019. Situation rendue possible par le fait que les budgets annexes ont contenu leurs charges et minimisé par suite l'impact du différentiel de recettes entre une année classique et les années « COVID ».

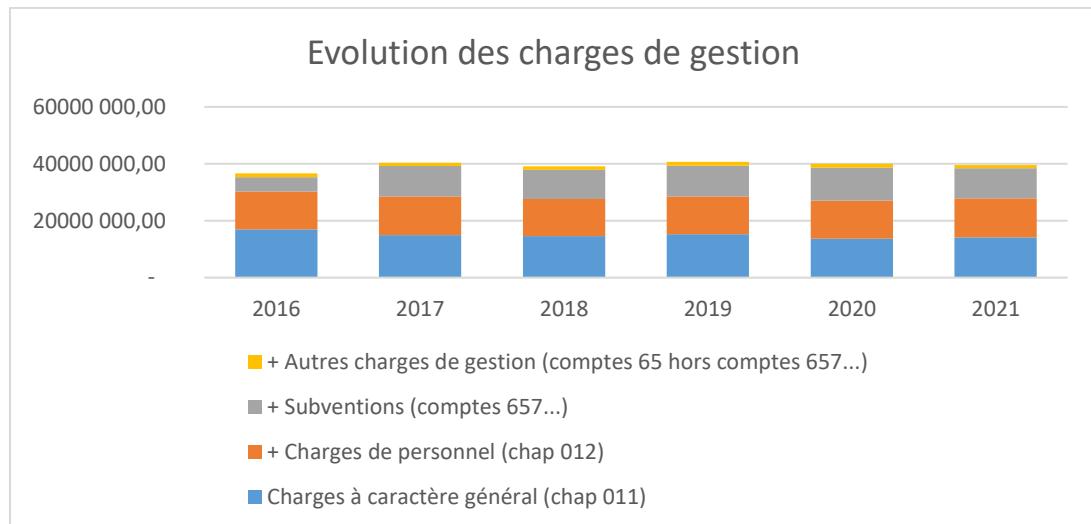
Compte tenu de l'impact de ces subventions sur le budget principal, une attention particulière leur sera portée en 2022 afin de continuer à les contenir autant que possible dans le contexte actuel de baisse des recettes.

e) Analyse consolidée

Au regard, de la création successive des budgets Tourisme puis Palais (mis en œuvre début 2017) ayant individualisé les dépenses de ces services afin d'en améliorer le suivi, il est indispensable d'avoir une approche consolidée (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, tourisme et palais) afin de traduire la réalité de la situation économique de la collectivité. Le poids des budgets annexes est en effet significatif :



De manière consolidée, l'évolution des charges de gestion se présente comme suit :



Selon le détail consolidé suivant :

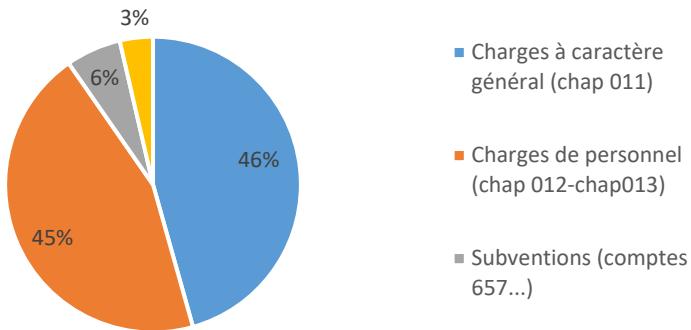
En €	2016	2017	2018	2019	2020	CA anticipé 2021
Charges à caractère général (chap011)	16 895 463,20	14 947 364,66	14 607 611,57	15 240 604,06	13 652 657,56	14 088 001,83
+ Charges de personnel (chap012)	13 314 843,22	13 607 386,12	13 082 818,82	13 321 551,25	13 376 314,50	13 795 355,09
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	1 824 672,00	1 602 472,00	1 543 665,00	1 530 369,00	1 475 151,00	1 821 922,00
+ Subventions (comptes 657...)	5 033 722,12	10 659 777,83	10 145 929,08	10 768 160,58	11 685 519,63	10 503 857,79
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 431 129,00	1 167 039,66	1 298 219,34	1 360 423,99	1 268 674,23	1 118 480,28
+ Dotations aux provisions (chap68)	60 000,00	35 000,00	49 000,00	61 007,50	44 200,00	4 000,00
-Travaux en régie ( c ) (compte 722)	- 500 146,96	- 216 766,28	- 203 482,16	- 226 359,88	- 178 414,89	- 379 124,14
= Charges de gestion (b)	<b>38 059 682,58</b>	<b>41 802 273,99</b>	<b>40 523 761,65</b>	<b>42 055 756,50</b>	<b>41 324 102,03</b>	<b>40 952 492,85</b>

Les années 2020 et 2021 sont marquées par une réduction des dépenses à caractère général et une stabilisation des dépenses de personnel. Malgré les dépenses liées à la crise sanitaire, au déneigement ou à l'augmentation du coût des fluides, les dépenses ont été contenues. Néanmoins, cette réduction des charges traduit un fonctionnement dégradé des services (fermeture d'espaces, non réalisation de manifestations, ...).

A compter de 2017, les budgets annexes parkings, tourisme et Palais ont bénéficier d'une subvention du budget principal. Les efforts de maîtrise de fonctionnement au niveau de la commune ont permis de contenir l'évolution des charges de gestion.

Lesdites subventions se traduisent comptablement par deux écritures de sens inverse et de même montant dans la comptabilité des budgets (une dépense de fonctionnement pour le budget principal et une recette de fonctionnement pour les budgets annexes). En l'absence de retraitement, ces opérations majorent artificiellement les montants agrégés obtenus. Au regard des sommes importantes correspondant aux subventions, les charges de gestion consolidées ont été retraitées de ces données :

## Budget consolidé (retraité des flux croisés)



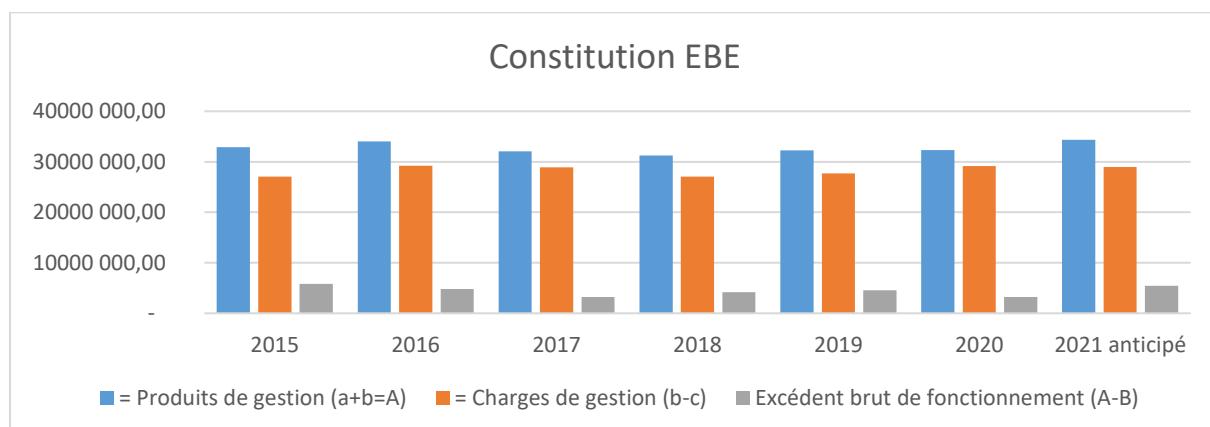
### 3. CAF brute et CAF nette

Il convient de noter que les cessions immobilières (compte 775) constituent des recettes de fonctionnement (chapitre 77). Compte tenu de leur valeur et donc de leur impact sur la constitution de la CAF, ces éléments exceptionnels avaient été retraités lors du DOB 2018. Dans un souci de sincérité, et afin d'éviter ce retraitement, les cessions immobilières apparaîtront désormais en recettes d'investissement (voir ci-après). Les autres recettes exceptionnelles figureront en recettes de fonctionnement.

En €	2016	2017	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
= Produits de gestion	34 044 593,65	32 095 888,68	31 241 587,99	32 268 714,89	32 323 858,82	34 377 247,16
= Charges de gestion	29 235 691,49	28 885 013,70	27 054 944,17	27 723 593,26	29 125 998,87	28 944 796,28
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>4 808 902,16</b>	<b>3 210 874,98</b>	<b>4 186 643,82</b>	<b>4 545 121,63</b>	<b>3 197 859,95</b>	<b>5 432 450,88</b>
En % des produits de gestion	14,13%	10,00%	13,40%	14,09%	9,89%	15,80%
+Produits financiers (chap76)	1 424 971,16	695 054,76	694 008,61	692 941,11	727 794,31	693 040,86
-Charges financières (chap66)	- 1 773 156,33	- 443 507,33	- 789 563,00	- 720 968,79	- 662 166,63	- 615 857,06
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpt 775 cession immo)	350 632,52	67 890,12	105 629,61	101 473,79	84 678,79	98 445,83
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 43 330,74	- 447 349,08	- 314 771,62	- 21 550,53	- 16 717,77	- 115 025,78
<b>= CAF brute</b>	<b>4 768 018,77</b>	<b>3 082 963,45</b>	<b>3 881 947,42</b>	<b>4 597 017,21</b>	<b>3 331 448,65</b>	<b>5 493 956,73</b>
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	3 340 449,67	2 310 214,63	2 192 407,62	2 263 526,05	2 392 127,40	2 897 456,35
<b>= CAF nette ou disponible</b>	<b>1 427 569,10</b>	<b>772 748,82</b>	<b>1 689 539,80</b>	<b>2 333 491,16</b>	<b>939 321,25</b>	<b>2 596 500,38</b>

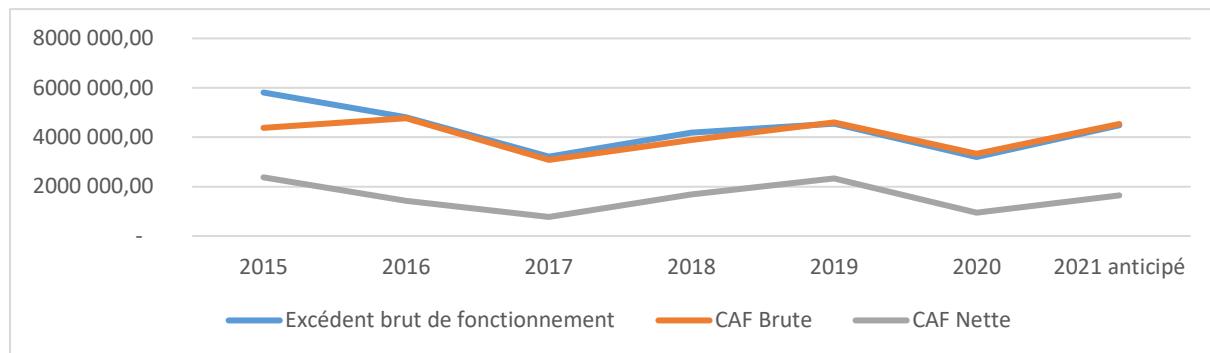
Concernant, l'excédent brut de fonctionnement (EBE - différence entre les produits et les charges de fonctionnement), l'année 2017 fait apparaître par une forte baisse qui traduit la création du budget annexe Palais.

Le niveau des recettes fiscales et l'aide COVID versée par le département ont permis de compenser la hausse des charges et revenir à un EBE d'un niveau analogue aux années 2018 et 2019.



Le niveau de CAF brute devrait s'établir autour de 5,5M€ pour le budget principal. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde,

l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement. La CAF nette devrait s'établir à 2,6M€.



### C. Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement

#### 1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constantes si on les retire les recettes exceptionnelles du FCTVA liées aux travaux du palais des sports.

En €	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021 anticipé
<b>CAF nette ou disponible (A)</b>	<b>1 427 569,10</b>	<b>772 748,82</b>	<b>1 689 539,80</b>	<b>2 333 491,16</b>	<b>939 321,25</b>	<b>2 596 500,38</b>
Taxe d'aménagement et d'urbanisme - compte 10226	379 214,75	292 665,16	401 191,84	1 803 676,37	1 754 845,74	1 203 302,67
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222	1 932 400,00	2 557 224,00	784 477,00	690 118,00	628 608,00	713 873,00
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)	133 769,30	9 980,60				
+ Subventions d'investissement reçues (chap13 et 138)	1 125 078,06	76 390,85	275 602,61	677 007,21	729 964,21	120 906,14
+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)	1 012,00	2 544,25	-			
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	15 405 054,13	335 461,57	3 926 286,24	2 392 605,24	3 821 123,16	801 930,32
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	<b>18 976 528,24</b>	<b>3 274 266,43</b>	<b>5 387 557,69</b>	<b>5 563 406,82</b>	<b>6 934 541,11</b>	<b>2 840 012,13</b>
+Produits exceptionnels (cpté 775 cession immo) (C)	466 350,66	117 163,80	18 706 978,78	144 702,00	292 925,00	1 143 000,00
= Financement propre disponible (A+B+C)	<b>20 870 448,00</b>	<b>4 164 179,05</b>	<b>25 784 076,27</b>	<b>8 041 599,98</b>	<b>8 166 787,36</b>	<b>6 578 610,51</b>

#### a) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) connaît un rythme d'encaissement assez constant. Pour mémoire, elle est perçue en deux fractions correspondant à deux périodes : date de délivrance du permis plus 12 mois et plus 24 mois.

Les recettes attendues en 2021 sont supérieures aux recettes habituelles de ce poste et sont attendues à 1,2M€.

#### b) FCTVA

Le FCTVA est perçu pour les travaux d'investissement réalisés l'année précédente. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements réalisés l'année précédente.

Les travaux de Palais menés de 2014 à 2016 ont amené un boni de FCTVA pour la période 2015 à 2017.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse. Ce poste s'élève à 714K€.

c) Subventions

Il est attendu des recettes de l'ordre de 121K€ au titre des subventions. Pour mémoire, un poste a été créé en 2021 pour la recherche de financement et de subventions. Si les recettes perçues sont de 121K€, les restes à réaliser s'établissent à 847K€ et apparaîtront à ce titre dans les reports 2021 pour l'exercice 2022. Pour mémoire les subventions sont versées à l'avancement des travaux et elles ne sont prévues en recettes qu'après notification par l'organisme financeur pour conforter leur réalisation et la sincérité des recettes exprimées.

d) Immobilisations financières (chap27)

En 2021, apparaissent le paiement du solde à terme du prix des Vériaz (645K€), le montant a été consigné pour le financement des travaux du Palais et le remboursement de l'avance de trésorerie au SIVU Espace Jailet (150K€).

e) Les cessions immobilières

Dans un souci de sincérité, les cessions immobilières (compte 775) apparaissent désormais à la suite des recettes d'investissements. Comme évoqué plus avant, cette modalité permet de faire apparaître la CAF plus aisément sans avoir besoin de procéder à un retraitement comme lors du DOB 2018. Il est utile de rappeler que le produit des cessions de la commune le plus important a été en 2021 la parcelle des Combettes : 1 083 000 €.

## 2. Les dépenses d'investissement

En €	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021 anticipé
= Financement propre disponible (A+B+C)	20 870 448,00	4 164 179,05	25 784 076,27	8 041 599,98	8 166 787,36	6 578 610,51
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	121,67%	69,31%	541,92%	126,64%	114,45%	89,80%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	17 153 517,65	6 008 078,52	4 757 954,14	6 349 867,65	7 135 528,27	7 326 046,07
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature) (chap204)	3 264,56	418 534,40	505 395,24	724 577,80	2 428 284,88	193 246,00
- dotations fonds divers réserves (chap10)			61 187,82	99 638,40	119 852,24	120 789,44
- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés (chap13)			40 000,00	317 733,07	82 750,00	33 955,18
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)	15 479 990,00	47 100,00	17 143 000,00	200 000,00	150 000,00	650 887,69
=Dépenses d'investissement	32 636 772,21	6 473 712,92	22 507 537,20	7 691 816,92	9 916 415,39	8 324 924,38
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 11 766 324,21	- 2 309 533,87	3 276 539,07	349 783,06	- 1 749 628,03	- 1 746 313,87
Nouveaux emprunts de l'année (compte1641recettes)	-	-	-	-	4 000 000,00	5 000 000,00
Variation du fond de roulement	- 11 766 324,21	- 2 309 533,87	3 276 539,07	349 783,06	2 250 371,97	3 253 686,13

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont attendues autour de 7,15M€ (hors travaux en régie). Elles sont financées à hauteur de 89,80 % par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2021 correspondent, notamment, aux projets suivants :

- Enfance (138K€): acquisition de logiciel pour les familles et les écoles et équipements numériques associés, mobilier pour les écoles, jeux pour enfants, aménagement skate park et city park, équipements et jeux pour les crèches ;
- Administration générale et services publics (1,05M€): équipements pour la fondation Morand Allard, équipements police municipale et sécurité publique, acquisition de véhicules, licences et logiciels, matériels informatiques, équipements et mobilier de bureau, outillage et équipements pour les services ;

- Voirie et réseaux (3,36M€) : détection de réseaux, inspections d'ouvrages dont les ponts et réfection, éclairage, concession d'aménagement du Paddock, poteaux incendie, réseaux dont fibre optique et éclairage, travaux de voirie dont autorisation de programme et crédits de paiement,
- Patrimoine bâti (1,44M€) : extension et rénovation du CTM, travaux de la maison de la montagne, études pour le réaménagement de la mairie, inspection, réfection électrique, réfection alpage Rosay, réfection d'appartements, concession square de la baronne, création local patins,
- Biens et équipements culturel (39K€) : études et travaux croix de mission St Michel, équipements pour la médiathèque, travaux de restauration Calvaire, aménagements pour expositions,
- Environnement (87K€): plantations, ONF, balisage sentiers et marteloscope.
- Acquisitions biens immobiliers (1,2M€) : acquisition de quatre appartements et deux studios.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipements (chap204) recouvrent les opérations réalisées avec le SYANE (73K€) concernant les réseaux secs chemin des Ivraz, ainsi que la subvention d'équipement versée au CCAS (120K€).

### **III. Etat de la dette**

#### **A. Préambule**

Il est nécessaire de rappeler que les dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 doivent être pris en compte aux fins de calcul des ratios relatifs au budget principal de la commune de Megève.

Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.

Le décret du 29 décembre 2015 a insérée la disposition suivante sous l'article R. 2313-2 après le i du I du Code général des collectivités territoriales :

« Lorsqu'une collectivité, ou l'un de ses établissements publics, doit acquitter une indemnité de remboursement anticipé d'emprunt, et dans le cas où elle bénéficie d'une aide octroyée par le fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, cette collectivité peut déduire de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien ».

Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016, afin de permettre aux collectivités concernées de présenter les ratios financiers modifiés au sein des données synthétiques présentées en annexe de leurs documents budgétaires dès l'adoption du budget 2016 et le vote du compte administratif lié à l'exercice 2015.

Ce décret permet ainsi à ces collectivités, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement, de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

En l'occurrence, la commune de Megève tient compte, pour le calcul de son montant d'encours à compter du 31 décembre 2015, d'un montant retraité du fonds de soutien alloué à la collectivité s'élevant à 9 701 175,48 €.

La commune tient à précisé que l'endettement important de 2015 correspond à la contrepartie des 20 M€ d'emprunt souscrit dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré DEXIA et pour lequel il n'a pas été possible d'obtenir un versement de flux en deux fois.

#### **B. Rappel sur la stratégie d'endettement retenue pour l'exercice 2021**

Les taux bancaires au plus bas hors période d'incertitude du premier confinement en début d'année ont permis de souscrire un emprunt de 5M€ à un taux très intéressant et de sécuriser le financement des investissements du PPI sur les prochains exercices. Sur cette somme, 1M€ a été destiné au financement de l'acquisition d'appartements par voie de préemption.

Le coût réduit du crédit impactera de manière faible la section de fonctionnement tout en offrant un volant de crédits pour le portage des investissements. Ce financement soutiendra le niveau d'investissement moyen de la collectivité permettant de maintenir le niveau de FCTVA (recette d'investissement).

## C. Dette propre

### 1. Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours **21 233 177,58**

Nombre d'emprunts \* **16**

Taux actuel \* **2,32%**

Taux moyen de l'exercice **2,47%**

\* *tirages futurs compris*

Charges financières en 2021

Annuité **2 710 477,02**

Amortissement **2 176 921,83**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

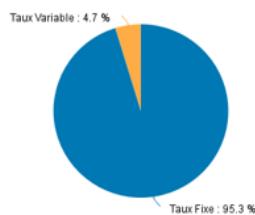
Intérêts emprunts **531 055,19**

ICNE **120 454,90**

La classification de l'encours au 31/12/2021 selon la charte Gissler est **1-A**.

### 2. Taux

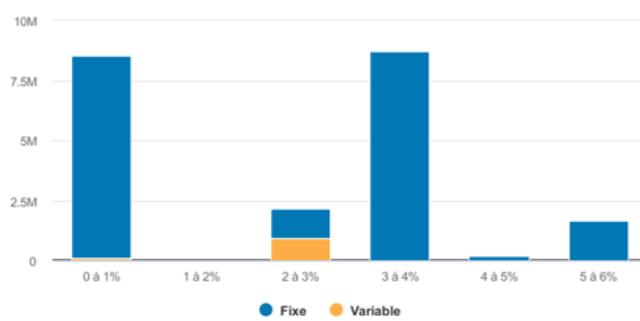
Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	20 232 908,60	1 000 268,98	21 233 177,58
%	95,29%	4,71%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 4 mois	4 ans	6 ans, 3 mois
Duration	5 ans, 7 mois	3 ans, 10 mois	5 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	14	2	16
Taux actuel	2,34%	1,84%	2,32%
Taux moyen	2,50%	1,79%	2,47%

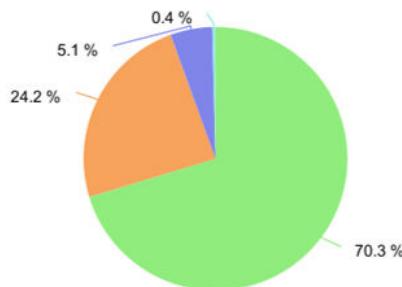
### 3. Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	40,12	8 517 970,73
1% à 2%	0,00	0,00
2% à 3%	10,12	2 149 814,70
3% à 4%	40,96	8 697 760,56
4% à 5%	0,96	203 832,99
5% à 6%	7,84	1 663 798,60
TOTAL		21 233 177,58

#### Pénalités de sortie



#### 4. Echéancier

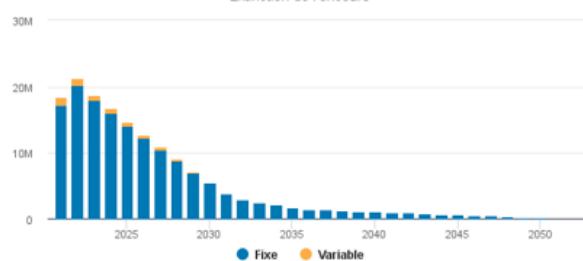
##### Projection N+2



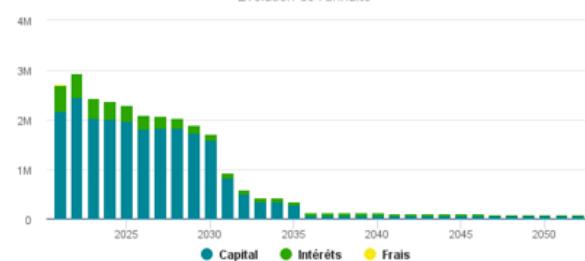
Index	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023
FIXE	510 779,85	3,61%	454 301,11	3,52%	390 342,80	3,45%
LIVRETA	20 348,38	2,00%	18 345,41	2,00%	16 282,35	2,00%
TAG3	-73,04	-0,29%	-145,42	-0,26%	-9,17	-0,22%
<b>TOTAL</b>	<b>531 055,19</b>	<b>2,47%</b>	<b>472 501,10</b>	<b>2,27%</b>	<b>406 615,98</b>	<b>2,25%</b>

#### 5. Extinction

##### Extinction de l'encours



##### Evolution de l'annuité



## 6. Durée de vie

### Indicateurs

Encours **21 233 177,58**

Duration \* **5 ans, 6 mois**

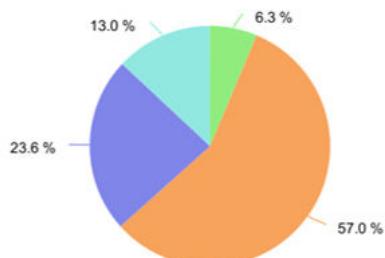
Durée de vie moyenne \* **6 ans, 3 mois**

Durée résiduelle \* **30 ans, 5 mois**

Durée résiduelle Moyenne \* **12 ans, 2 mois**

\* *tirages futurs compris*

### Répartition par durée résiduelle

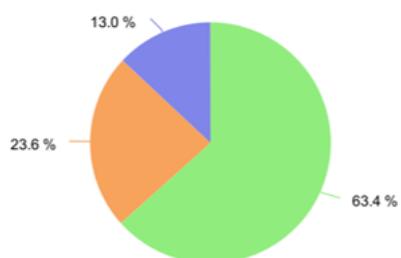


### Durée résiduelle

### Montant

< 5 ans	1 346 264,92
5 - 10 ans	12 108 932,66
10 - 20 ans	5 012 888,20
>= 30 ans	2 765 091,80
<b>TOTAL</b>	<b>21 233 177,58</b>

### Répartition par durée de vie moyenne



### Durée de vie moyenne

### Montant

< 5 ans	13 455 197,58
5 - 10 ans	5 012 888,20
10 - 20 ans	2 765 091,80
<b>TOTAL</b>	<b>21 233 177,58</b>

#### D. La capacité de désendettement

Ce ratio de solvabilité qui met en rapport l'épargne brute de la commune et son encours de dette, répond concrètement à la question théorique : en combien d'années la commune amortirait-elle sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute ?

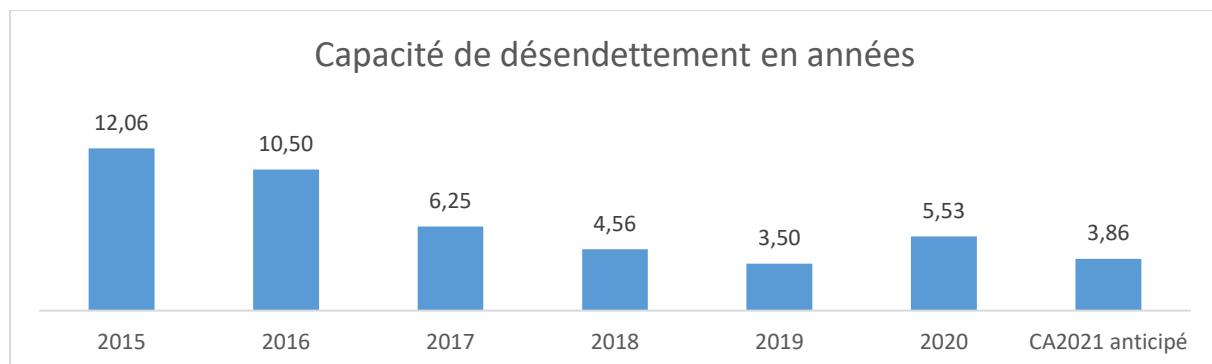
En €	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement du budget principal	50 061 354	19 275 863	17 710 599	16 110 302	18 410 099	21 233 178
+ Endettement du budget annexe de l'eau	3 528 453	3 281 725	3 029 347	2 771 087	2 506 703	2 235 943
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	344 886	261 129	186 000	170 500	155 000	139 500
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	5 813 621	6 383 966	5 930 650	5 466 422	4 996 795	4 512 973
+ Endettement du budget annexe du Palais		27 981 219	26 829 046	25 643 530	24 423 004	23 165 719
= <b>Endettement total (A)</b>	<b>59 748 314</b>	<b>57 183 903</b>	<b>53 685 643</b>	<b>50 161 841</b>	<b>50 491 601</b>	<b>51 287 312</b>
CAF brute consolidée (B)	5 464 170,15	7 056 490,98	7 075 750,02	7 296 207,83	7 896 909,96	8 411 300,82
<b>Capacité de désendettement en années (A/B)</b>	<b>10,93</b>	<b>8,10</b>	<b>7,59</b>	<b>6,88</b>	<b>6,39</b>	<b>6,10</b>

Il est à noter que la CAF Brute consolidée est retraitée des produits des cessions immobilières afin de traduire plus exactement la capacité de désendettement de la commune.

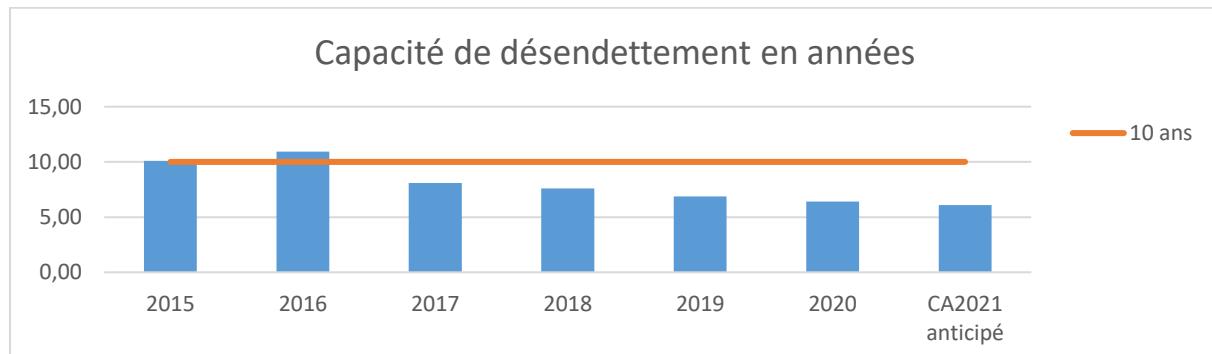
Profil consolidé d'extinction à long terme sans emprunt nouveau :

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
= <b>Endettement total (A)</b>	<b>50 491 601</b>	<b>51 287 312</b>	<b>46 733 145</b>	<b>42 550 690</b>	<b>38 359 103</b>	<b>34 171 531</b>

Le budget principal :



Le budget consolidé :



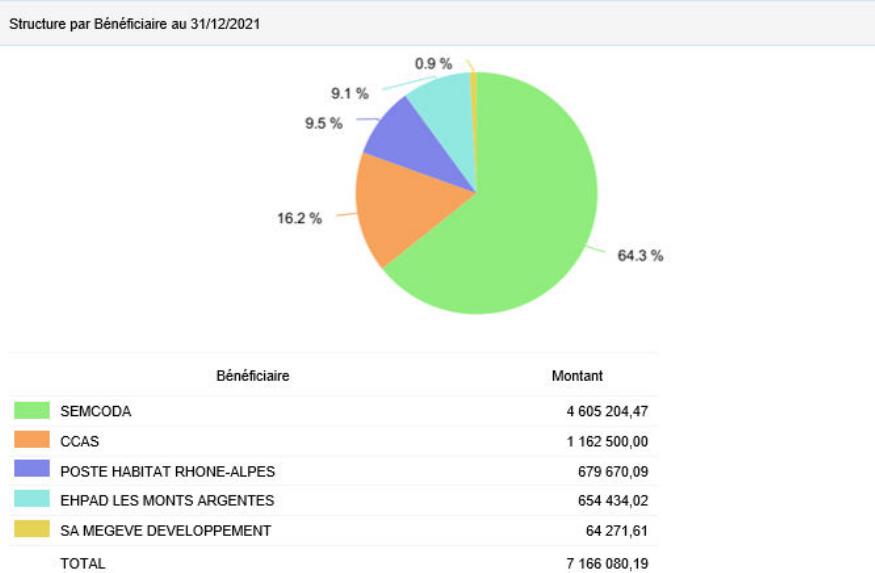
A la lecture de ces graphiques, on constate que la capacité de désendettement de la commune sur la période est restée inférieure à 12 ans. Il est communément admis, en matière d'analyse financière, que la situation de la collectivité devient dangereuse lorsque la capacité de désendettement approche les 12 ans. En dessous de 6 ans, elle est considérée comme saine et médiane entre 6 et 10 ans.

## E. La dette garantie

### 1. Propos liminaires

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Seules les garanties d'emprunts sont autorisées aux collectivités locales. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération du conseil municipal. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

### 2. Bénéficiaires



### 3. Bilan annuel

#### Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours **7 166 080,19**

Nombre d'emprunts \* **14**

Taux actuariel \* **1,12%**

Taux moyen de l'exercice **1,12%**

\*tirages futurs compris

#### Charges financières en 2021

Annuité **466 416,40**

Amortissement **382 478,81**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

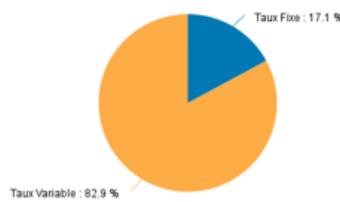
Remboursement anticipé sans flux **0,00**

Intérêts emprunts **83 937,59**

ICNE **20 668,25**

La classification de l'encours au 31/12/2021 selon la charte Gissler est **1-A**.

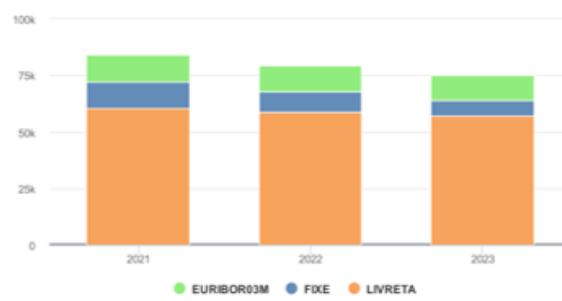
#### 4. Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	1 226 771,61	5 939 308,58	7 166 080,19
%	17,12%	82,88%	100%
Durée de vie moyenne	3 ans, 7 mois	16 ans, 9 mois	14 ans, 6 mois
Duration	3 ans, 6 mois	15 ans	13 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	3	11	14
Taux actuariel	0,80%	1,10%	1,12%
Taux moyen	0,84%	1,10%	1,12%

#### 5. Echéancier

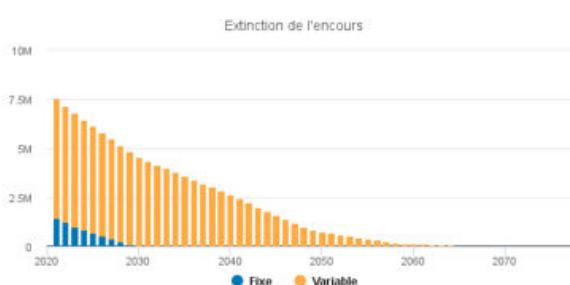
Projection N+2



Index	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023
EURIBOR03M	11 984,68	1,56%	11 637,10	1,56%	11 262,43	1,56%
FIXE	11 642,1 <sup>+</sup>	0,99%	9 323,27	0,89%	6 980,63	0,73%
LIVRETA	60 310,72	1,22%	58 603,67	1,22%	56 887,03	1,22%
□						
<b>TOTAL</b>	<b>83 937,59</b>	<b>1,12%</b>	<b>79 564,04</b>	<b>1,12%</b>	<b>75 130,09</b>	<b>1,12%</b>

\* Intérêts après couverture

#### 6. Extinction



#### **IV. Principaux éléments de stratégie financière 2022**

La poursuite de la crise sanitaire sur l'année 2021 et ses conséquences qui impacteront les prochains exercices budgétaires rendent difficiles l'appréciation des recettes à venir mais également l'ampleur des charges induites par la crise. Dans ces conditions, il est proposé d'être prudent sur l'ensemble des postes de recettes et de tenir strictement les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, les investissements devront être maîtrisés pour tenir compte de ces contraintes budgétaires.

##### **A. Section de fonctionnement**

###### **1. Les recettes réelles de fonctionnement**

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamiques, dont les droits de mutation, permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des charges de péréquation et d'amortir l'effet du COVID sur les ressources de la commune. Avec la poursuite de la crise sanitaire, une grande prudence doit donc être mise en œuvre quant aux ressources fiscales.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2022 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA2021. Au regard de la baisse de la DGF pour la commune en 2021, à titre prudentiel, une baisse de l'ordre de 5% sera anticipée.

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, les produits des domaines et des services sont susceptibles d'être impactés. Ils doivent donc être anticipés avec prudence.

Sous réserve de l'évolution de la fiscalité locale et en dehors de toute augmentation des taux des impôts locaux, nous pouvons envisager une tendance générale de stabilisation des recettes réelles de fonctionnement.

###### **2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité, gaz, ...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. A titre prudentiel, les charges à caractère générale doivent donc être anticipées en augmentation.

La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT, le passage de 10h à 20 heures supplémentaires pouvant être payées par mois et le dégel des primes intervenu en 2020. En outre, les agents contractuels employés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 bénéficient de la prime de précarité et doivent être prises en compte la hausse du Smic et les mesures en faveur de la catégorie C.

Par ailleurs, il est nécessaire d'anticiper la reprise normale de l'activité des services, des animations et des manifestations pouvant conduire à la réalisation d'heures supplémentaires. Ces hausses, compensées pour partie par les efforts déployés pour optimiser la masse salariale, conduiront à une augmentation de ce poste.

La stabilisation de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices. Un point de vigilance sur la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation. Le lissage des modifications fera l'objet d'une fraction de correction dont les modalités de calcul seront précisées par décret.

Les subventions, notamment aux budgets annexes, ainsi que les autres charges de gestion, sont attendues stables.

Dans ces conditions, nous pouvons envisager une tendance générale d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement avec une évolution de 3% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

##### **B. Section d'investissement**

###### **1. Les recettes d'investissement**

La taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant (environ 450K€). La dynamique des permis de construire, y compris pour les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune ont permis de bénéficier d'une taxe d'aménagement élevée depuis 2019. Comme cette recette est perçue à permis +12 mois et + 24 mois, nous pouvons anticiper un maintien de la recette pour 2022 et prévoir une recette de 800k€.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode sera utilisée pour la préparation du BP 2022.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement. A cette fin, un agent a été recruté en 2021 afin d'optimiser la recherche et la collecte de subventions. A titre prudentiel, les subventions ne sont inscrites et engagées budgétirement qu'une fois la notification d'attribution reçue et des restes à réaliser en recettes d'investissement apparaissent ensuite au résultat et traduisent le versement échelonné de ce type de recettes. Les dossiers de subventions déposés en 2021 ont permis l'attribution de subventions pour un volume important. Un tableau retracant les dossiers est présenté lors du vote du budget.

## 2. Les dépenses d'investissement

Il est utilement rappelé que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres. Le PPI est proposé actualisé pour chaque catégorie.

### a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le bon fonctionnement des services par le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 3M€ pour 2022.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
<b>Investissements récurrents Bâti</b>						<b>1 740 000,00 €</b>
	<b>240 000,00 €</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>375 000,00 €</b>	
<b>ADAP</b>						<b>- €</b>
Travaux de mise en conformité	15 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	<b>135 000,00 €</b>
Diagnostics réglementaires	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	<b>50 000,00 €</b>
Entretien patrimoine enfance	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	<b>75 000,00 €</b>
Entretien patrimoine bâti	160 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	<b>1 360 000,00 €</b>
Etudes de faisabilité	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	<b>120 000,00 €</b>
<b>Investissements récurrents Bureau d'études</b>						<b>415 000,00 €</b>
	<b>115 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	
<b>Détections de réseaux</b>						<b>340 000,00 €</b>
Relevés de plans et études	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	<b>75 000,00 €</b>
<b>Investissements récurrents gros outillages</b>						<b>60 000,00 €</b>
	<b>20 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents montagne, espaces verts et espaces publics</b>						<b>1 119 200,00 €</b>
	<b>219 200,00 €</b>	<b>205 000,00 €</b>	<b>285 000,00 €</b>	<b>205 000,00 €</b>	<b>205 000,00 €</b>	
Projet signalétiques d'intérêt local	10 000,00 €		80 000,00 €			<b>90 000,00 €</b>
Balisaage chemins et entretien domaine nordique	41 200,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	<b>209 200,00 €</b>
Barrières et signalétiques	125 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	<b>625 000,00 €</b>
Bornes	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	<b>175 000,00 €</b>
Achats de végétaux pour plantations (arbres)	8 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	<b>20 000,00 €</b>
<b>Investissements récurrents Enfance/Jeunesse</b>						<b>223 500,00 €</b>
	<b>43 500,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents Environnement</b>						<b>574 768,00 €</b>
	<b>114 768,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents ONF</b>						<b>125 000,00 €</b>
	<b>25 000,00 €</b>					
<b>Investissements récurrents Garage (Renouvellement parc auto)</b>						<b>1 728 000,00 €</b>
	<b>240 000,00 €</b>	<b>403 000,00 €</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>365 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents mobiliers</b>						<b>29 315,00 €</b>
	<b>5 315,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents secteur culturel</b>						<b>610 309,00 €</b>
	<b>107 309,00 €</b>	<b>203 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents propreté</b>						<b>76 500,00 €</b>
	<b>10 500,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents Secours et Police</b>						<b>23 100,00 €</b>
	<b>3 100,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	
<b>Investissements récurrents incendie</b>						<b>150 000,00 €</b>
	<b>30 000,00 €</b>					
<b>Investissements récurrents SID</b>						<b>2 158 530,00 €</b>
	<b>422 920,00 €</b>	<b>435 860,00 €</b>	<b>430 750,00 €</b>	<b>434 500,00 €</b>	<b>434 500,00 €</b>	
Maintenance et modernisation logiciels	218 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	<b>1 138 000,00 €</b>
Matériels et supports de communication	97 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	<b>497 000,00 €</b>
Modernisation des outils informatiques -PSP	7 200,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	<b>37 200,00 €</b>
Réseaux Cablés	48 300,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	<b>248 300,00 €</b>
Réseaux vidéoprotection	16 820,00 €	20 580,00 €	20 860,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	<b>102 260,00 €</b>
Extension vidéoprotection	35 600,00 €	27 780,00 €	22 390,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	<b>135 770,00 €</b>
<b>Investissements récurrents Urbanisme (acquisitions foncières)</b>						<b>2 000 000,00 €</b>
	<b>400 000,00 €</b>					
<b>Investissements récurrents voirie</b>						<b>5 100 400,00 €</b>
	<b>1 000 400,00 €</b>	<b>1 025 000,00 €</b>				
Raccordements nouvelles constructions ENEDIS	42 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	<b>242 000,00 €</b>
Travaux de réfection voiries	265 400,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	<b>1 465 400,00 €</b>
Gros entretien Murs de soutènement	80 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	<b>180 000,00 €</b>
Gros entretiens ponts	351 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	<b>1 751 000,00 €</b>
Enfonissement réseaux et pluvial	142 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	<b>742 000,00 €</b>
SYANE - Renouvellement et nouvel éclairage	120 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	<b>720 000,00 €</b>
Investissement	<b>2 997 012,00 €</b>	<b>3 372 860,00 €</b>	<b>3 376 750,00 €</b>	<b>3 226 000,00 €</b>	<b>3 161 000,00 €</b>	<b>16 133 622,00 €</b>

### b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. Pourraient se dérouler en 2022 les opérations suivantes : étude de faisabilité pour la réfection du Potager (40K€), réalisation des travaux de captage d'eau à l'alpage de Chevan (60K€), réaménagement intérieur de la Livraz (100K€), remplacement éclairage et chauffage de l'office du tourisme (20K€), travaux de fondations et réseaux pour installation des bâtiments modulaires pour les écoles (250K€), réfection chaufferies (180K€), passage à Microsoft 365 (89K€), projet pastell et ASALAE (58K€), logiciel INA médiapro (14K€), dispositifs de sauvegarde (23K€), jardin derrière l'église (18K€), étude de faisabilité pour un aménagement du domaine de fond (50K€), diagnostic

réglementaire des ponts (30K€), études cyclables (25K€), chemin de la Rée (75K€), études pour réfection place de la résistance (45K€), travaux chemin du Maz (150K€), déplacement écran entrée de ville (50K€), études pour réalisation d'un tourne à gauche aux Vériaux (50K€), aménagement du sentier du Tétras Lyre (134K€)

c) Les grands projets structurants

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme se distingue par sa double portée :

- Financière : qui est la prévision pour les années à venir d'un certain volume de dépenses.
- Juridique : c'est-à-dire l'engagement de dépenses par la collectivité dans la limite du chiffre fixé couvert chaque année par les crédits de paiement, ce qui permet d'engager des opérations d'investissement sur plusieurs années en respectant le principe de l'annualité au niveau du paiement de la dépense.

L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Le rythme d'exécution des opérations dotées d'autorisations de programme est donc commandé par les possibilités matérielles de mandatement, mais aussi par le rythme d'octroi des Crédits de Paiement. La règle de l'annualité demeure ainsi sauvegardée par la notion de Crédits de Paiement. Chaque année et au fur et à mesure de l'exécution effective du programme, les crédits seront ouverts dans les différents budgets successifs afin de permettre à l'exécutif d'honorer ses engagements.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

€ TTC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
<b>APCP1901-Rue Charles Feige</b>									<b>2 082 794,69 €</b>
	<b>76 871,72 €</b>	<b>926 213,99 €</b>	<b>1 042 054,44 €</b>	<b>37 654,54 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
Frais Divers	906,00 €	9 246,00 €	1 932,00 €						<b>12 084,00 €</b>
Travaux	75 965,72 €	916 967,99 €	1 040 122,44 €	37 654,54 €					<b>2 070 710,69 €</b>
<b>APCP1902-CTM</b>	<b>- €</b>	<b>31 705,80 €</b>	<b>44 878,00 €</b>	<b>377 502,00 €</b>	<b>2 278 319,40 €</b>	<b>2 256 354,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 988 759,80 €</b>
AMO		16 200,00 €	3 600,00 €						<b>19 800,00 €</b>
Concours architectes		1 080,00 €	41 278,00 €						<b>42 358,00 €</b>
MOE			- €	295 909,20 €	98 636,40 €	98 636,40 €			<b>493 182,00 €</b>
Contrôleur technique			- €	11 436,00 €	4 977,00 €	16 473,60 €			<b>32 886,60 €</b>
CSPS			- €	5 356,80 €	2 667,60 €	4 977,00 €			<b>13 001,40 €</b>
OPC			- €	- €	38 438,40 €	2 667,60 €			<b>41 106,00 €</b>
Travaux			- €	- €	2 112 000,00 €	2 112 000,00 €			<b>4 224 000,00 €</b>
Frais divers		14 425,80 €	- €	64 800,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €			<b>122 425,80 €</b>
<b>APCP2001-Réfection RD1212 opération Paddock</b>	<b>- €</b>	<b>68 596,12 €</b>	<b>585 062,34 €</b>	<b>1 128 009,16 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 781 667,62 €</b>
Travaux		68 596,12 €	585 062,34 €	1 128 009,16 €					
<b>PK Village étanchéité</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>427 378,84 €</b>	<b>153 994,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>581 373,33 €</b>
MOE			47 715,20 €	3 411,00 €					<b>51 126,20 €</b>
Etanchéité			379 663,64 €	150 583,49 €					<b>530 247,13 €</b>
<b>APCP2101-Réfection de la mairie</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>17 280,00 €</b>	<b>1 125 468,00 €</b>	<b>1 592 580,00 €</b>	<b>637 032,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 372 360,00 €</b>
Prog Réfection mairie			17 280,00 €	4 320,00 €					<b>21 600,00 €</b>
MOE Réfection mairie			- €	215 280,00 €	82 800,00 €	33 120,00 €			<b>331 200,00 €</b>
OPC Réfection mairie				10 764,00 €	17 940,00 €	7 176,00 €			<b>35 880,00 €</b>
CTC Réfection mairie			- €	6 624,00 €	11 040,00 €	4 416,00 €			<b>22 080,00 €</b>
CSPS Réfection mairie			- €	4 140,00 €	6 900,00 €	2 760,00 €			<b>13 800,00 €</b>
Frais divers Réfection mairie			- €	10 800,00 €	18 000,00 €	7 200,00 €			<b>36 000,00 €</b>
Travaux Réfection mairie				828 000,00 €	1 380 000,00 €	552 000,00 €			<b>2 760 000,00 €</b>
Aléas Travaux Réfection mairie				45 540,00 €	75 900,00 €	30 360,00 €			<b>151 800,00 €</b>
<b>Regroupement des écoles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>198 624,48 €</b>	<b>2 218 361,81 €</b>	<b>1532 517,07 €</b>			<b>3 949 503,36 €</b>
MOE Regroupement écoles				164 916,86 €	129 577,54 €	98 164,80 €			<b>392 659,20 €</b>
OPC Regroupement écoles				- €	21 269,04 €	21 269,04 €			<b>42 538,08 €</b>
CTC Regroupement écoles				5 235,46 €	10 470,91 €	10 470,91 €			<b>26 177,28 €</b>
CSPS Regroupement écoles				3 272,16 €	6 544,32 €	6 544,32 €			<b>16 360,80 €</b>
Frais divers Regroupement écoles				25 200,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €			<b>36 000,00 €</b>
Travaux Regroupement écoles				- €	1 963 296,00 €	1 308 864,00 €			<b>3 272 160,00 €</b>
Aléas Regroupement écoles				- €	81 804,00 €	81 804,00 €			<b>163 608,00 €</b>
<b>Halle Gourmande</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>587 016,00 €</b>	<b>750 072,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 337 088,00 €</b>
Prog Halle Gourmande				45 600,00 €					<b>45 600,00 €</b>
MOE Halle Gourmande				94 608,00 €	34 992,00 €				<b>129 600,00 €</b>
OPC Halle Gourmande					14 040,00 €				<b>14 040,00 €</b>
CTC Halle Gourmande				1 728,00 €	8 640,00 €				<b>10 368,00 €</b>
CSPS Halle Gourmande				1 080,00 €	5 400,00 €				<b>6 480,00 €</b>
Frais divers Halle Gourmande				12 000,00 €	12 000,00 €				<b>24 000,00 €</b>
Travaux Halle Gourmande				432 000,00 €	648 000,00 €				<b>1 080 000,00 €</b>
Aléas Travaux Halle Gourmande					27 000,00 €				<b>27 000,00 €</b>
<b>RD1212 - tronçon rond point du Palais / entrée de ville côté Demi-Quartier</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>153 922,00 €</b>	<b>141 095,00 €</b>	<b>25 654,00 €</b>	<b>25 654,00 €</b>	<b>25 654,00 €</b>	<b>371 979,00 €</b>
MOE				153 922,00 €	141 095,00 €	25 654,00 €	25 654,00 €	25 654,00 €	<b>371 979,00 €</b>
Travaux									<b>- €</b>
Investissement	<b>76 871,72 €</b>	<b>1 026 515,91 €</b>	<b>2 116 653,62 €</b>	<b>3 762 190,67 €</b>	<b>6 980 428,21 €</b>	<b>4 451 557,67 €</b>	<b>25 654,00 €</b>	<b>25 654,00 €</b>	<b>18 465 525,80 €</b>

## V. Budgets annexes

### A. Principes généraux et articulation des budgets

Un système de refacturation des charges de fonctionnement (bureaux, direction, services administratif, financier, technique...) entre les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, Tourisme et palais et le budget principal et entre ces budgets annexes est essentiel pour que ces budgets soient en corrélation avec leur fonctionnement.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces refacturations.

### B. Budget annexe « Eau »

Ce budget annexe eau retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'eau potable. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

#### 1. Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette délibération est intervenue en janvier 2019.

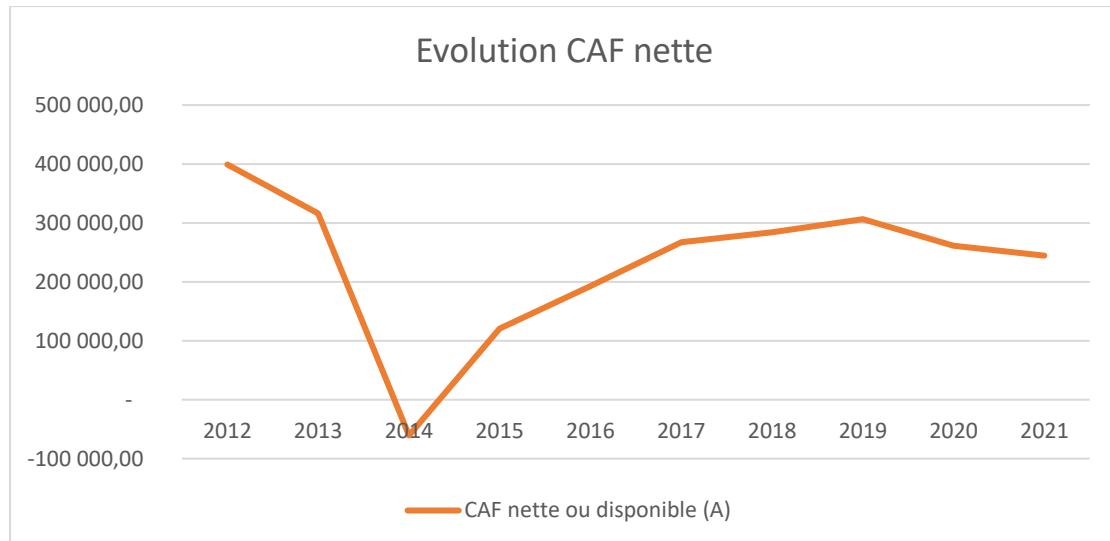
#### 2. Compte administratif 2021 anticipé

##### a) Fonctionnement

En €	2018	2019	2020	CA2021 Anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 225 908,01	1 274 537,28	1 176 949,67	1 164 657,88
= Produits "flexibles" (a)	1 225 908,01	1 274 537,28	1 176 949,67	1 164 657,88
Atténuations de charges (chap013)	125 737,53	145 802,47	144 200,83	191 948,87
= Produits "rigides" (b)	125 737,53	145 802,47	144 200,83	191 948,87
= Produits de gestion (a+b=A)	<b>1 351 645,54</b>	<b>1 420 339,75</b>	<b>1 321 150,50</b>	<b>1 356 606,75</b>
Charges à caractère général (chap011)	246 459,22	243 917,00	247 146,44	233 685,53
+ Charges de personnel (chap012)	260 010,05	318 391,28	308 648,52	320 252,56
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	191 027,00	180 543,00	144 278,00	197 225,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 743,43	926,57	1 244,04	4 834,86
+ Dotations aux provisions (chap68)		2 789,89		
= Charges de gestion (b-c)	<b>699 239,70</b>	<b>746 567,74</b>	<b>701 317,00</b>	<b>755 997,95</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (A-B)</b>	<b>652 405,84</b>	<b>673 772,01</b>	<b>619 833,50</b>	<b>600 608,8</b>
En % des produits de gestion	48,27%	47,44%	46,92%	44,27%
-Charges financières (chap66)	- 117 749,29	- 107 898,01	- 97 988,96	- 87 694,88
'+Produits exceptionnels (chap77 hors cpté 775 cession immo)	9 537,96	4 187,95	8 169,49	4 654,12
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 7 757,94	- 5 230,70	- 4 201,51	- 1 548,00
= CAF brute	<b>536 436,57</b>	<b>564 831,25</b>	<b>525 812,52</b>	<b>516 020,04</b>
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	252 377,93	258 260,08	264 384,21	270 760,48
= CAF nette ou disponible	<b>284 058,64</b>	<b>306 571,17</b>	<b>261 428,31</b>	<b>245 259,56</b>

Le résultat du CA 2021 anticipé est en léger repli par rapport aux années antérieures. Les recettes sont en hausse par rapport au CA2020 (année COVID) mais restent impactées par la crise sanitaire. Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse en raison de l'augmentation de la redevance à l'agence de l'eau (+36,70%) et ce malgré une baisse des charges à caractère général (-5,45%).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (270 760 €). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



A noter l'année 2014 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 012) conduisant à une CAF nette négative. En retraitant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) reste assez stable.

b) <u>Investissement</u>				
En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
<b>CAF nette ou disponible (A)</b>	<b>284 058,64</b>	<b>306 571,17</b>	<b>261 428,31</b>	<b>245 259,56</b>
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)				
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	2 007,00			80 768,82
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	<b>2 007,00</b>			<b>80 768,82</b>
= Financement propre disponible (A+B+C)	<b>286 065,64</b>	<b>306 571,17</b>	<b>261 428,31</b>	<b>326 028,38</b>
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	293,00%	85,66%	98,57%	61,14%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	97 634,51	357 902,68	265 233,36	533 228,95
=Dépenses d'investissement	<b>97 634,51</b>	<b>357 902,68</b>	<b>265 233,36</b>	<b>533 228,95</b>
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	<b>188 431,13</b>	<b>- 51 331,51</b>	<b>- 3 805,05</b>	<b>- 207 200,57</b>

Les investissements 2021 ont été réalisés à hauteur de 533K€. Ils sont financés à hauteur de 61,14 % par des ressources propres. Le non recours à l'emprunt depuis plusieurs années conduit à constituer un déficit constant d'investissement nécessitant la constitution de réserves rendues possibles par les excédents de fonctionnement.

Les projets d'investissement menés en 2021 correspondent, notamment, aux études et aux travaux de construction d'ouvrage et de dispositif de traitement au niveau du réservoir de la Livraz, des travaux routes du Coin et de l'Espérance, l'APCP relatif aux travaux rues Charles Feige et du Crêt, l'APCP relatif au réaménagement de la RD1212, des opérations de branchement, des opérations de détection et de réfection de réseaux et des acquisitions de matériels.

### 3. Etat de la dette

#### a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours 2 235 942,66

Nombre d'emprunts \* 8

Taux actuel \* 3,77%

Taux moyen de l'exercice 3,72%

\* tirages futurs compris

Charges financières en 2021

Annuité 360 821,06

Amortissement 270 760,48

Remboursement anticipé avec flux 0,00

Remboursement anticipé sans flux 0,00

Intérêts emprunts 90 060,58

ICNE 15 227,80

classification de l'encours au 31/12/2021 selon la charte Gissler est 1-A.

#### b) Coût et échéancier

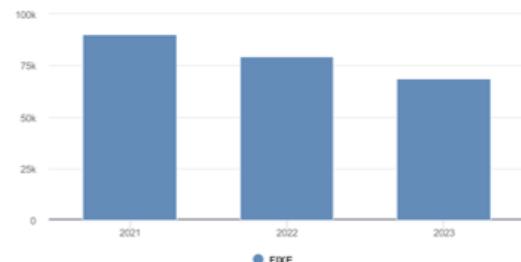
##### TEG résiduel

%

Encours

0% à 1%	0,00	□	0,00
1% à 2%	0,00		0,00
2% à 3%	0,00		0,00
3% à 4%	79,88		1 786 120,90
4% à 5%	20,12		449 821,76
<b>TOTAL</b>			<b>2 235 942,66</b>

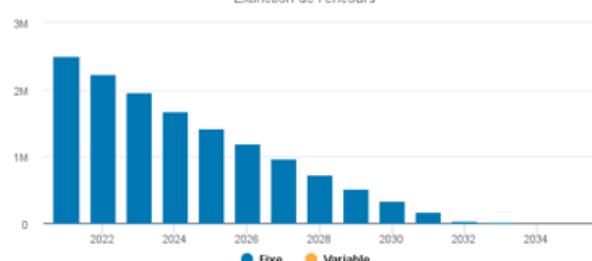
Projection N+2



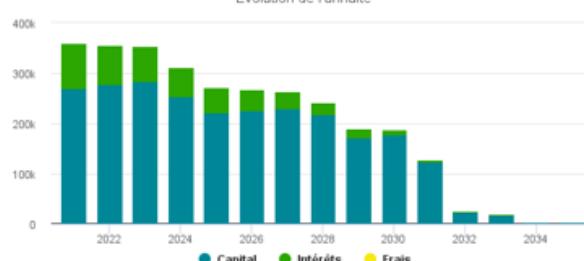
Index	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023
FIXE	90 060,58	3,79%	79 581,99	3,77%	68 829,69	3,74%
<b>TOTAL</b>	<b>90 060,58</b>	<b>3,72%</b>	<b>79 581,99</b>	<b>3,70%</b>	<b>68 829,69</b>	<b>3,68%</b>

#### c) Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



#### 4. Orientations budgétaires pour 2022

Le budget 2022 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Hausse des tarifs de l'eau,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

##### a) Fonctionnement

En 2022, il est proposé une hausse des tarifs de l'eau. Les charges de fonctionnement seront maitrisées afin de dégager une CAF.

##### b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries qui se poursuivront en 2022 qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

en € HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>APCP1901-Rue Charles Feige</b>							<b>179 775,37 €</b>
	38 608,98 €	64 728,01 €	27 929,78 €	48 508,60 €	- €		
<b>MOE</b>							
<b>Travaux</b>	38 608,98 €	64 728,01 €	27 929,78 €	48 508,60 €			<b>179 775,37 €</b>
<b>APCP2001-Réfection RD1212</b>							<b>95 270,70 €</b>
<b>Opération Paddock</b>							
	1 572,00 €	66 341,39 €	27 357,31 €				
<b>Travaux</b>		1 572,00 €	66 341,39 €	27 357,31 €			<b>95 270,70 €</b>
<b>Réfection captages</b>							<b>187 000,00 €</b>
		137 000,00 €	50 000,00 €				
<b>MOE</b>							<b>25 000,00 €</b>
<b>Travaux</b>			112 000,00 €	50 000,00 €			<b>162 000,00 €</b>
<b>Détection de réseaux</b>							<b>90 000,00 €</b>
			50 000,00 €	40 000,00 €			
<b>Réfection Réseaux</b>							<b>895 000,00 €</b>
			270 000,00 €	145 000,00 €	250 000,00 €	230 000,00 €	
<b>Investissement</b>	<b>38 608,98 €</b>	<b>66 300,01 €</b>	<b>551 271,17 €</b>	<b>310 865,91 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>1 447 046,07 €</b>

### C. Budget annexe « Assainissement »

Ce budget annexe assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

#### 1. Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette délibération a été adoptée en janvier 2019.

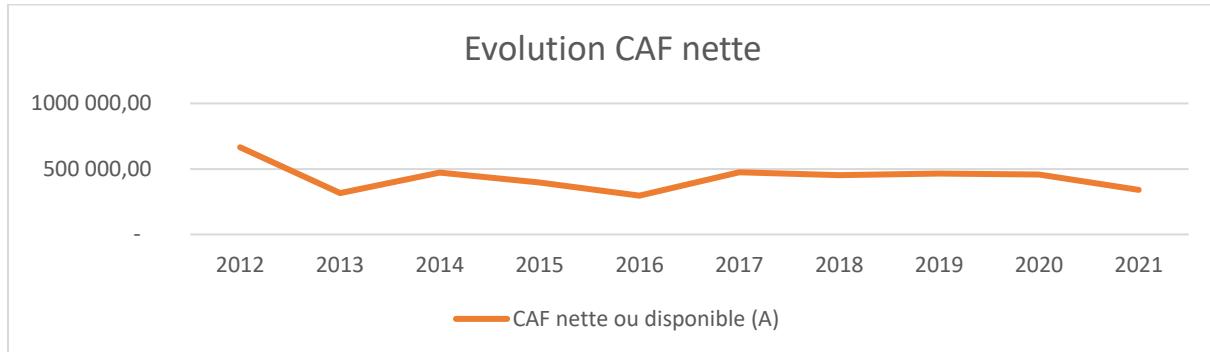
#### 2. Compte administratif 2021 anticipé

##### a) Fonctionnement

En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 929 514,44	1 909 993,97	1 916 228,36	1 588 484,93
= <i>Produits "flexibles"</i> (a)	1 929 514,44	1 909 993,97	1 916 228,36	1 588 484,93
= <b>Produits de gestion (a+b=A)</b>	<b>1 929 514,44</b>	<b>1 909 993,97</b>	<b>1 916 228,36</b>	<b>1 588 484,93</b>
Charges à caractère général (chap011)	1 132 681,41	1 172 594,86	1 161 786,48	909 029,18
+ Charges de personnel (chap012)	149 087,78	142 563,23	160 611,02	195 758,31
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	93 000,00	99 860,00	81 949,00	104 243,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 918,59	1 852,68	5 083,88	9 096,74
+ Dotations aux provisions (chap68)	4 000,00	2 217,61	9 200,00	
= <b>Charges de gestion (b-c)</b>	<b>1 380 687,78</b>	<b>1 419 088,38</b>	<b>1 418 630,38</b>	<b>1 218 127,23</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (A-B)</b>	<b>548 826,66</b>	<b>490 905,59</b>	<b>497 597,98</b>	<b>370 357,70</b>
En % des produits de gestion	28,44%	25,70%	25,97%	23,32%
-Charges financières (chap66)	- 7 967,73	- 6 049,29	- 5 544,57	- 5 006,35
'+Produits exceptionnels (chap77 hors cpté 775 cession immo)	594,09	5 889,62	1 556,66	
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 13 771,52	- 11 585,84	- 21 547,10	- 7 748,56
= <b>CAF brute</b>	<b>527 681,50</b>	<b>479 160,08</b>	<b>472 062,97</b>	<b>357 602,79</b>
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	75 128,51	15 500,00	15 500,00	15 500,00
= <b>CAF nette ou disponible</b>	<b>452 552,99</b>	<b>463 660,08</b>	<b>456 562,97</b>	<b>342 102,79</b>

Le résultat du CA 2020 anticipé est en baisse par rapport aux années antérieures. Les recettes sont inférieures au niveau habituel en raison d'une moins grande fréquentation touristique ayant conduit à une baisse de la consommation d'eau et de rejet d'effluents. Les charges à caractère général sont en baisse en raison d'une réduction du versement au SIVU MEGEVE PRAZ SUR ARLY (part traitement La masse salariale est consécutive à la refacturation d'une quote-part du personnel du budget annexe Eau au budget annexe assainissement. Elle revient à un niveau classique.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (15 500€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



En tendance, l'épargne nette (CAF nette) qui s'est maintenue à un niveau supérieur à 450K€ par an se réduit. Elle est attendue à hauteur de 341K€ au CA 2021 anticipé.

b) Investissement

En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
<b>CAF nette ou disponible (A)</b>	<b>452 552,99</b>	<b>463 660,08</b>	<b>456 562,97</b>	<b>342 102,79</b>
+ Autres recettes (chap10 hors comptes 10222 + 10226 + 1068)				
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)				19 093,00
<b>= Financement propre disponible (A+B+C)</b>	<b>452 552,99</b>	<b>463 660,08</b>	<b>456 562,97</b>	<b>361 195,79</b>
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	397,03%	140,83%	88,91%	119,05%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	113 983,74	329 244,29	513 513,19	303 387,62
<b>=Dépenses d'investissement</b>	<b>113 983,74</b>	<b>329 244,29</b>	<b>513 513,19</b>	<b>303 387,62</b>
<b>= Besoins (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>338 569,25</b>	<b>134 415,79</b>	<b>- 56 950,22</b>	<b>57 808,17</b>

Les investissements 2021 ont été réalisés à hauteur de 303K€. Ils sont financés à hauteur de 119,05% par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2021 correspondent, notamment, aux travaux de travaux routes du Coin et de l'Espérance, l'APCP relatif aux travaux rues Charles Feige et du Crêt, rue des Alloz, les opérations de détection et de réfection de réseaux et des acquisitions de matériels.

3. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021			
Encours	139 500,00	Nombre d'emprunts *	1
Taux actueliel *	3,46%	Taux moyen de l'exercice	3,42%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2021			
Annuité	20 597,27	Amortissement	15 500,00
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	5 097,27	ICNE	888,00

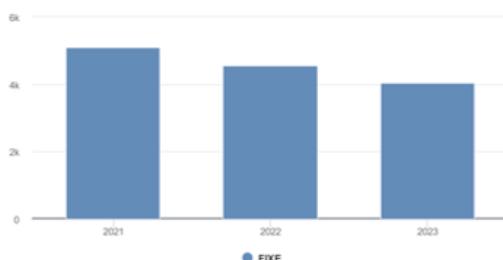
classification de l'encours au 31/12/2021 selon la charte Gissler est 1-A.

La

b) Coût et échéancier

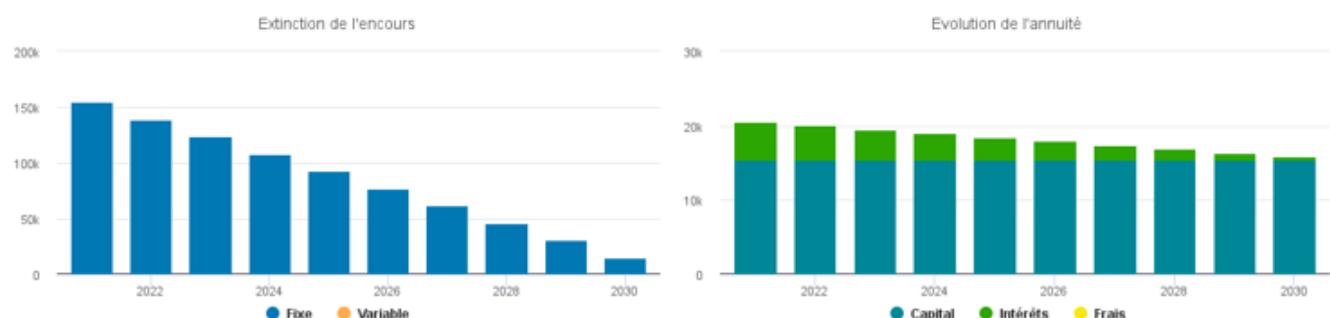
TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	0,00	0,00
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	100,00	139 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>139 500,00</b>

Projection N+2



Index	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023
FIXE	5 097,27	3,37%	4 567,67	3,37%	4 038,06	3,37%
<b>TOTAL</b>	<b>5 097,27</b>	<b>3,42%</b>	<b>4 567,67</b>	<b>3,42%</b>	<b>4 038,06</b>	<b>3,42%</b>

c) Extinction



#### 4. Orientations budgétaires pour 2022

Le budget 2022 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Hausse des tarifs de l'assainissement,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

a) Fonctionnement

En 2022, il est proposé d'augmenter les tarifs d'abonnement. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées.

b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries qui se poursuivront en 2022 (travaux de voiries Rue Ch. Feige et RD1212) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

en € HT	2019	2020	2021	2022	2023	Total
APCP1901-Rue Charles Feige						307 785,03 €
	62 660,75 €	159 279,68 €	52 460,08 €	33 384,52 €		
APCP2001-Réfection RD1212 opération Paddock						1 492,50 €
	- €	- €	- €	1 492,50 €		
Détection de réseaux						128 473,39 €
	50 705,51 €	1 591,80 €	26 176,08 €	50 000,00 €		
Réfection Réseaux						1 759 894,09 €
	214 097,92 €	321 693,60 €	229 102,57 €	695 000,00 €	300 000,00 €	
Investissement	327 464,18 €	482 565,08 €	307 738,73 €	779 877,02 €	300 000,00 €	2 197 645,01 €

#### D. Budget annexe « Parcs de stationnement »

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des parcs de stationnement de la commune. Le 3 décembre 2012, le stationnement sur voirie (horodateurs) a été ajouté à cette régie. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités.

Ce budget annexe Parcs de stationnement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de ces équipements. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

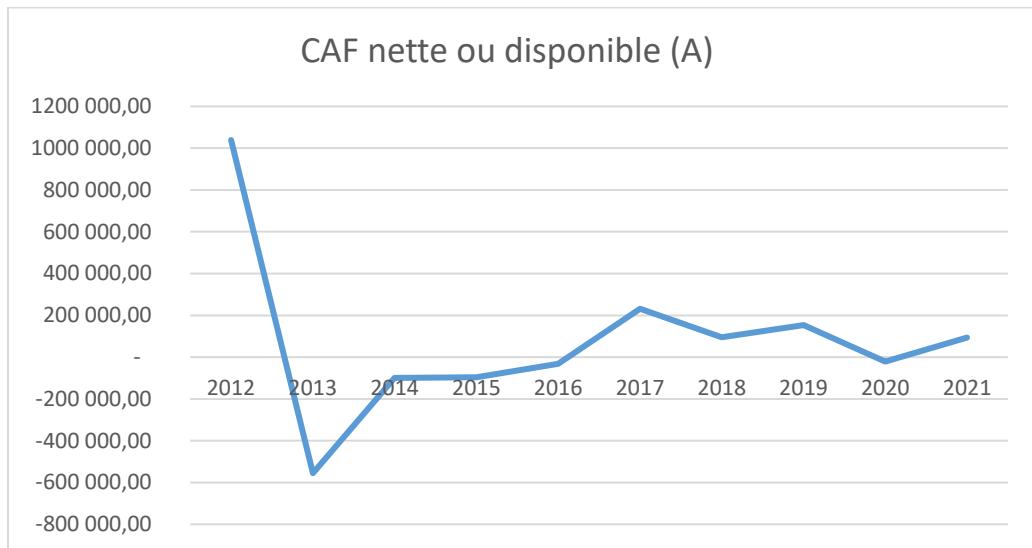
##### 1. Compte administratif 2021 anticipé

###### a) Fonctionnement

En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 713 484,64	1 736 257,57	1 555 568,39	1 409 039,04
= <i>Produits "flexibles"</i> (a)	1 713 484,64	1 736 257,57	1 555 568,39	1 409 039,04
Atténuations de charges (chap013)				94,71
Dotations et participations (chap74)	150 000,00	200 000,00	200 000,00	521 433,00
= <i>Produits "rigides"</i> (b)	150 000,00	200 000,00	200 000,00	521 527,71
= <b>Produits de gestion (a+b=A)</b>	<b>1 863 484,64</b>	<b>1 936 257,57</b>	<b>1 755 568,39</b>	<b>1 930 566,75</b>
Charges à caractère général (chap011)	857 595,47	847 162,19	861 211,38	914 245,29
+ Charges de personnel (chap012)	240 377,64	255 840,87	250 720,15	259 650,20
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	4,11	6 119,18	2,67	2,27
= <b>Charges de gestion (b-c)</b>	<b>1 097 977,22</b>	<b>1 109 122,24</b>	<b>1 111 934,20</b>	<b>1 173 897,76</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (A-B)</b>	<b>765 507,42</b>	<b>827 135,33</b>	<b>643 634,19</b>	<b>756 668,99</b>
En % des produits de gestion	41,08%	42,72%	36,66%	39,19%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>765 507,42</b>	<b>827 135,33</b>	<b>643 634,19</b>	<b>756 668,99</b>
-Charges financières (chap66)	- 234 899,44	- 215 959,04	- 197 497,55	- 177 937,34
'+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	20 541,56	8 603,97	5 021,80	4 846,22
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 1 892,13	- 2 510,46	- 2 321,44	- 6 137,77
= <b>CAF brute</b>	<b>549 257,41</b>	<b>617 269,80</b>	<b>448 837,00</b>	<b>577 440,10</b>
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	453 316,23	464 228,46	469 447,20	484 001,30
= <b>CAF nette ou disponible</b>	<b>95 941,18</b>	<b>153 041,34</b>	<b>- 20 610,20</b>	<b>93 438,80</b>

Le résultat du CA 2021 anticipé s'améliore par rapport au CA 2020 en raison de l'augmentation de la subvention versée par le budget principal. La fermeture des stations de ski a conduit à une non occupation des parkings « skieurs » Rochebrune et Mont d'Arbois et un creusement des recettes pour 2021. Ces pertes ont été pour partie couvertes par une dotation COVID de 171K€. Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse en raison d'une augmentation des fluides (augmentation des tarifs et parking de l'Arly).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (484K€).



A noter l'année 2013 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 66), ainsi que des recettes faibles, conduisant à une CAF nette fortement négative. En retranchant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) demeure négative jusqu'en 2016 malgré les efforts du service conduisant à son amélioration. En 2016, la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, consécutive à la prise en charge du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois (charges de fonctionnement), conduit à une amélioration de la CAF nette, sans que celle-ci ne soit exceptionnelle. Le CA2021 anticipé laisse attendre une CAF nette positive.

b) Investissement				
En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
<b>CAF nette ou disponible (A)</b>	<b>95 941,18</b>	<b>153 041,34</b>	<b>- 20 610,20</b>	<b>93 438,80</b>
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	129 134,20	150 779,58	390 008,40	146 869,60
+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)	11 570,12			
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	100 000,00			
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	<b>240 704,32</b>	<b>150 779,58</b>	<b>390 008,40</b>	<b>146 869,60</b>
= Financement propre disponible (A+B+C)	<b>336 645,50</b>	<b>303 820,92</b>	<b>369 398,20</b>	<b>240 308,40</b>
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	2033,74%	421,60%	409,41%	11,41%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	16 553,00	72 063,80	90 227,77	2 105 877,16
=Dépenses d'investissement	<b>16 553,00</b>	<b>72 063,80</b>	<b>90 227,77</b>	<b>2 105 877,16</b>
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	<b>320 092,50</b>	<b>231 757,12</b>	<b>279 170,43</b>	<b>- 1 865 568,76</b>

Les investissements 2021 sont attendus à hauteur de 2,1M€. Ils correspondent principalement aux travaux de réfection du parking du village. Ils sont financés à hauteur de 11,41% par des ressources propres. Un emprunt avait été souscrit en 2016 pour le financement desdits travaux. Les fonds ont été conservés (excédent de clôture de la section d'investissement) et ont été consommés pour le financement des travaux réalisés en 2021.

## 2. Etat de la dette

En préambule, il est précisé que l'état de la dette ne tient pas compte du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois, qui est exclusivement une charge de fonctionnement, dont l'annuité est de 528 120,86 € par an. Le terme de ce contrat est prévu en 2024.

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours **4 512 973,25**

Nombre d'emprunts \* **5**

Taux actuel \* **3,62%**

Taux moyen de l'exercice **3,67%**

\* tirages futurs compris

Charges financières en 2021

Annuité **664 118,14**

Amortissement **484 001,30**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

Intérêts emprunts **180 116,84**

ICNE **19 300,47**

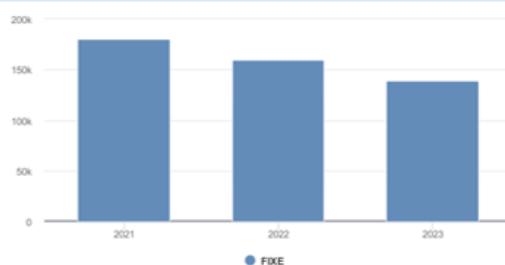
La

classification de l'encours au 31/12/2021 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	34,80	1 570 568,55
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	27,27	1 230 891,58
4% à 5%	0,00	0,00
5% à 6%	37,92	1 711 513,14
<b>TOTAL</b>		<b>4 512 973,25</b>

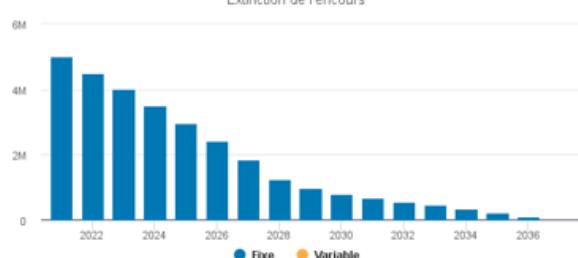
Projection N+2



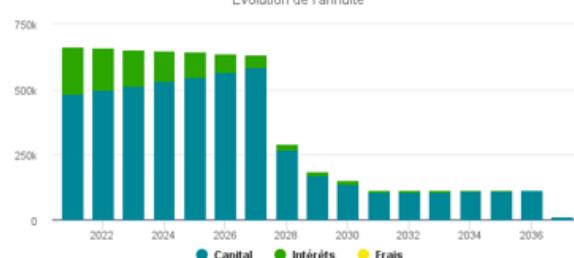
Index	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023
FIXE	180 116,84	4,35%	160 006,75	4,32%	139 165,97	4,27%
<b>TOTAL</b>	<b>180 116,84</b>	<b>3,67%</b>	<b>160 006,75</b>	<b>3,61%</b>	<b>139 165,97</b>	<b>3,54%</b>

c) Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



3. Orientations budgétaires pour 2022

Le budget 2022 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,

- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation des bâtiments.

a) Fonctionnement

En 2022, il est proposé de maintenir la même ligne de conduite. Il est proposé d'être prudent sur les recettes au regard du contexte sanitaire qui demeure incertain.

Une augmentation de la ligne des fluides est attendue en raison de la hausse des tarifs de l'électricité.

b) Investissement

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, le terme des travaux de réfection du parking du village seront budgétés comprenant la reprise d'étanchéité (en lien avec le budget principal), la réfection et l'embellissement intérieur et des travaux d'accessibilité avec la mise en place de l'ascenseur. Le montant de l'APCP est estimé pour le budget parkings à 379K€. Des travaux d'entretien courants seront également programmés pour un montant de 82K€ (achat de vitrine, changement de caméras et du serveurs caméras).

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement

Malgré les efforts de gestion mis en œuvre sur ce budget, une subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement est à anticiper. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes ainsi que l'anticipation du terme du crédit-bail du parking du mont d'Arbois laisse envisager une subvention dans une fourchette s'établissant entre 350K€ et 500K€.

## E. Budget annexe « Tourisme »

La commune a créé par délibération du 30 juin 2015 une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « régie de commercialisation touristique » retraçant les opérations de commercialisation de produits touristiques, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires. A ces activités, ont été ajoutées le 31 décembre 2015, la gestion et l'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles, la communication, les relations presse et publiques et la commune. Par délibération en date du 8 novembre 2016, les activités d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons, missions à caractère administratif, ont été regroupées dans la SPIC COMEVEN dénommé SPIC Tourisme depuis 2020.

Ce budget annexe Tourisme retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités tourisme de la commune. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

### 1. Contexte national

Il convient de rappeler que les dispositions de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et de l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, le conseil municipal a choisi de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2<sup>e</sup> du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

### 2. Compte administratif 2021 anticipé

#### a) Fonctionnement

En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	2 146 413,57	1 806 763,83	1 272 341,72	1 140 210,22
= Produits "flexibles" (a)	2 146 413,57	1 806 763,83	1 272 341,72	1 140 210,22
Atténuations de charges (chap013)	3 888,78	1 675,22	6 367,63	10 689,26
Dotations et participations (chap74)	2 350 000,00	3 241 356,88	3 752 602,61	3 018 500,00
= Produits "rigides" (b)	2 353 888,78	3 243 032,10	3 758 970,24	3 029 189,26
= Produits de gestion (a+b=A)	<b>4 500 302,35</b>	<b>5 049 795,93</b>	<b>5 031 311,96</b>	<b>4 169 399,48</b>
Charges à caractère général (chap011)	2 979 784,22	3 608 406,91	2 399 715,92	2 269 765,99
+ Charges de personnel (chap012)	1 628 146,13	1 587 598,45	1 579 309,55	1 556 548,38
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)		1,14	1,72	69 397,69
+ Dotations aux provisions (chap68)	5 000,00		10 000,00	
= Charges de gestion (b-c)	<b>4 612 930,35</b>	<b>5 196 006,50</b>	<b>3 989 027,19</b>	<b>3 895 712,06</b>
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	- 112 628,00	- 146 210,57	1 042 284,77	273 687,42
En % des produits de gestion	-2,50%	-2,90%	20,72%	6,56%
Excédent brut de fonctionnement	- 112 628,00	- 146 210,57	<b>386 874,89</b>	<b>273 687,42</b>
'-Charges financières (chap 66)			1 692,21	
'+Produits exceptionnels (chap77 hors cpt 775 cession immo)	28 659,51	95 391,21	9 372,02	200,00
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 24,31	- 2 245,20		
= CAF brute	- 83 992,80	- 53 064,56	<b>1 049 964,58</b>	<b>273 887,42</b>
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)				
= CAF nette ou disponible	- 83 992,80	- 53 064,56	<b>1 049 964,58</b>	<b>273 887,42</b>

Impacté par la crise sanitaire et la fermeture des remontées mécaniques au cours de la saison 2020/2021, le budget tourisme a connu en 2020 et 2021 des recettes très inférieures au niveau habituel. Pour les deux exercices, le budget principal a versé des subventions hautes permettant de compenser ces réductions et le budget annexe a contenu ses charges afin d'en minimiser le niveau. Le versement de la subvention permet également au budget annexe de bénéficier de la trésorerie suffisante pour couvrir les charges de début d'exercice.

Au niveau des charges, on note que le chap012 (charges de personnel) est contenu en raison de la réduction des heures supplémentaires et du nombre de saisonniers en début 2021 (nombre de manifestations plus réduit) et postes permanents non pourvus.

<b>b) Investissement</b>					
<b>En €</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>CA2021 anticipé</b>	
CAF nette ou disponible (A)	- <b>83 992,80</b>	- <b>53 064,56</b>	<b>1 049 964,58</b>	<b>273 887,42</b>	
'+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222				1 041,00	
<b>'= Financement propre disponible (A+B+C)</b>				<b>274 928,42</b>	
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	-274,64%	-29,42%	1167,11%	130,09%	
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	30 582,39	180 341,32	89 962,63	211 340,34	
=Dépenses d'investissement	<b>30 582,39</b>	<b>180 341,32</b>	<b>89 962,63</b>	<b>211 340,34</b>	
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- <b>114 575,19</b>	- <b>233 405,88</b>	<b>960 001,95</b>	<b>63 588,08</b>	

Les investissements 2021 ont été réalisés à hauteur de 211K€. Ils correspondent principalement à l'achat des structures pour Toquicimes, des équipements informatiques et du mobilier.

### 3. Etat de la dette

Sans objet, ce budget annexe n'a aucun emprunt.

### 4. Orientations budgétaires pour 2022

Le budget 2022 sera établi selon les orientations suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement contenues,
- Un prévisionnel prudentiel de recettes propres,
- Rebond à l'issue de la crise sanitaire,
- Maintien et développement des manifestations menées par la commune,
- Renforcement des actions pour la dynamisation de la fréquentation été 2022 et hiver 2022/2023,
- Jazz 2022,
- Tour de France 2022,
- Poursuite de la promotion de la station et du village en France et à l'étranger.

### a) Fonctionnement

Malgré un contexte touristique encore marqué par la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (1,4M€ - chap70 et 75) par rapport au BP21 sans atteindre les inscriptions des exercices antérieurs. Il est proposé contenir les dépenses de fonctionnement sans oblitérer les actions nécessaires à la promotion touristique. Aussi, est-il proposé de retenir les actions suivantes :

- Renforcement des actions digitales : poursuite des travaux de refonte du site internet megeve.com, poursuite de l'intégration des acteurs locaux sur Megève Shopping, intensification de notre présence sur les réseaux sociaux et newsletters clients.
- Poursuite des Collections d'été et d'hiver.
- Poursuite de la promotion d'une destination 4 saisons en concentrant la programmation événementielle sur le printemps et l'automne, en ce sens, reprise du Festival de Jazz et étape du Tour de France, poursuite de Toquicimes.
- Optimisation de la valorisation touristique de Megève par le renforcement des démarches et des labels : lancement des projets de ZTI, Halles Gourmandes et Label Megeve.
- Développement du tourisme d'affaires et sportif.

- Optimisation des partenariats et des espaces publicitaires dans une relation « gagnant-gagnant ».
- Recentrage des actions marketing sur les bassins de proximité, les cibles nationale et européennes.

Les charges à caractère général seraient inscrites pour 3,86M€. Les dépenses de personnel (chap 012) seront inscrites pour 2M€.

b) Investissement

Le montant des investissements (chap21) s'établirait à 39K€. Il s'agit principalement d'acquisition d'équipements complémentaires pour Toquicimes.

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe TOURISME

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre s'établissant dans une fourchette entre 3,5M€ et 3,8M€. Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

## F. Budget annexe « PALAIS »

Par délibération en date du 8 novembre 2016, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Palais. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités de ce bâtiment complexe de plus de 30 000 m<sup>2</sup>.

Ce budget annexe PALAIS retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de cet équipement. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

### 1. Compte administratif 2021 anticipé

#### a) Fonctionnement

En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	2 486 059,98	2 574 598,00	1 886 731,00	1 489 981,43
= <i>Produits "flexibles" (a)</i>	2 486 059,98	2 574 598,00	1 886 731,00	1 489 981,43
Atténuations de charges (chap013)	88,64	4 956,42	6 968,22	92 055,95
Dotations et participations (chap74)	5 729 585,84	5 228 025,79	5 961 401,16	5 308 191,85
= <i>Produits "rigides" (b)</i>	5 729 674,48	5 232 982,21	5 968 369,38	5 400 247,80
<b>= Produits de gestion (a+b=A)</b>	<b>8 215 734,46</b>	<b>7 807 580,21</b>	<b>7 855 100,38</b>	<b>6 890 229,23</b>
Charges à caractère général (chap011)	2 615 183,56	2 640 697,73	1 804 719,18	2 198 491,61
+ Charges de personnel (chap012)	3 092 798,31	3 265 284,57	3 232 468,12	2 965 295,10
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)		1,39	1,86	76,25
+ Dotations aux provisions (chap68)	10 000,00	-	-	-
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 39 999,44	- 44 605,31	- 59 994,77	- 199 901,39
<b>= Charges de gestion (b-c)</b>	<b>5 677 982,43</b>	<b>5 861 378,38</b>	<b>4 977 194,39</b>	<b>4 963 961,57</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (A-B)</b>	<b>2 537 752,03</b>	<b>1 946 201,83</b>	<b>2 877 905,99</b>	<b>1 926 267,66</b>
En % des produits de gestion	30,89%	24,93%	36,64%	27,96%
-Charges financières (chap66)	- 884 348,28	- 853 260,55	- 809 125,97	- 743 249,76
'+Produits exceptionnels (chap77 hors cpt 775 cession immo)	11 352,08	433,27	4,22	9 375,84
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 335,91	- 2 380,50		
<b>= CAF brute</b>	<b>1 664 419,92</b>	<b>1 090 994,05</b>	<b>2 068 784,24</b>	<b>1 192 393,74</b>
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	1 167 173,53	1 185 515,98	1 220 525,56	1 257 285,61
<b>= CAF nette ou disponible</b>	<b>497 246,39</b>	<b>- 94 521,93</b>	<b>848 258,68</b>	<b>- 64 891,87</b>

Impacté par la crise sanitaire, le budget palais a connu des recettes fortement dégradées consécutives aux décisions de l'Etat de fermer ce type d'établissements. La fermeture des espaces a permis de contenir les charges à caractère général. Le personnel ne pouvant être placé en chômage partiel a été réaffecté à des travaux d'entretien et de démolition permettant d'anticiper les travaux de réhabilitation. Les charges de personnel (012) sont contenues en raison de la non conclusion de contrats saisonniers et la moindre réalisation d'heures supplémentaires.

Les efforts consentis sur ces postes ont permis de contenir la subvention versée par le budget principal au budget annexe.

b) Investissement

En €	2018	2019	2020	CA2021 anticipé
<b>CAF nette ou disponible (A)</b>	<b>497 246,39</b>	- 94 521,93	<b>848 258,68</b>	- 64 891,87
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222			111 980,00	106 333,00
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	479 184,00	58 514,00	1 643 123,16	
'+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)			8 121,72	
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	589,05	-	-	-
= <b>Recettes d'investissement hors emprunt (B)</b>	<b>479 773,05</b>	<b>592 719,00</b>	<b>1 763 224,88</b>	<b>106 333,00</b>
+Produits exceptionnels (cpt 775 cession immo) (C )		-	-	-
= <b>Financement propre disponible (A+B+C)</b>	<b>977 019,44</b>	<b>498 197,07</b>	<b>2 611 483,56</b>	<b>41 441,13</b>
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	112,63%	56,26%	350,53%	7,17%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	867 497,16	885 603,06	745 004,18	578 346,13
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)	18 589,05		-	-
= <b>Dépenses d'investissement</b>	<b>886 086,21</b>	<b>885 603,06</b>	<b>745 004,18</b>	<b>578 346,13</b>
= <b>Besoins (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>90 933,23</b>	- 387 405,99	<b>1 866 479,38</b>	- 536 905,00

Les investissements 2021 ont été réalisés à hauteur de 378K€ (hors travaux en régie). Ils correspondent aux études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de travaux à venir et aux prestations réalisées consécutives aux interventions en régie menées par les équipes du palais (enlèvement déchets par ex). Nous retrouvons également les achats de fournitures, matériels et équipements nécessaires aux activités et à l'entretien du bâtiment. En 2020, une subvention d'équipement a été versée par le budget principal à hauteur de 1,643M€ (chap13). Aucune subvention d'équipement n'a été versée en 2021, la stratégie consistant en une consommation des excédents.

2. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours 23 165 718,67

Nombre d'emprunts \* 2

Taux actuel \* 2,89%

Taux moyen de l'exercice 2,79%

\* tirages futurs compris

Charges financières en 2021

Annuité 1 936 186,47

Amortissement 1 257 285,61

Remboursement anticipé avec flux 0,00

Remboursement anticipé sans flux 0,00

Intérêts emprunts 678 900,86

ICNE 334 348,90

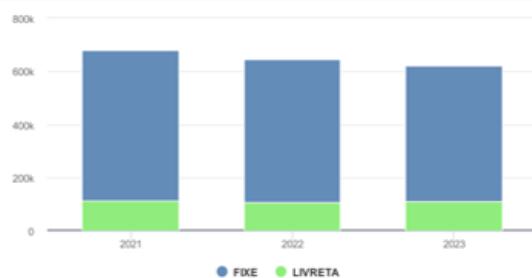
La

classification de l'encours au 31/12/2021 selon la charte Gissler est 1-A.

b) Coût et échéancier

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	31,43	7 279 867,50
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	68,57	15 885 851,17
<b>TOTAL</b>		<b>23 165 718,67</b>

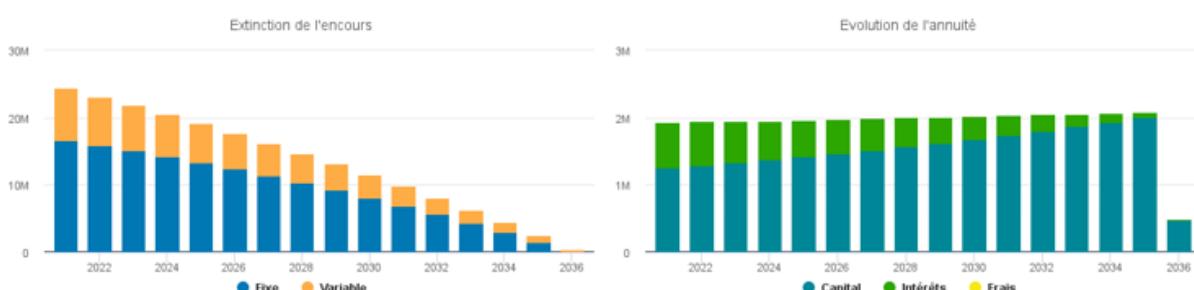
Projection N+2



Index	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023
FIXE	565 787,22	3,35%	539 567,35	3,35%	512 036,48	3,35%
LIVRETA	113 113,64	1,50%	107 583,50	1,53%	108 437,74	1,65%

TOTAL	678 900,86	2,79%	647 150,85	2,81%	620 474,22	2,85%
-------	------------	-------	------------	-------	------------	-------

c) Extinction



3. Orientations budgétaires pour 2022

Le budget 2022 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

a) Fonctionnement

En 2022, les recettes de fonctionnement sont inscrites de manière prudente à 2,04M€ (chap70 et 75) à un niveau inférieur au réalisé des exercices antérieurs afin d'éviter une exécution dégradée par une évolution négative de la situation sanitaire.

Les charges de fonctionnement sont maitrisées et seront inscrites pour 2,7M€. Malgré les travaux d'optimisation des charges menés par les services, le budget annexe est sujet à l'augmentation des coûts des fluides et en particulier de l'électricité et du gaz de manière forte. Enfin, les charges de personnel seront inscrites pour 3,6M€ anticipant ainsi une reprise normale de l'activité.

#### b) Investissement

Les principaux investissements envisagés, pour un montant de 545K€, sont les suivants :

- Acquisition d'équipements et de matériels destinés au fonctionnement des espaces (robot aquatique, lignes d'eau, éclairage bassins, changement de pompes, renouvellement parc machine espace forme, machine de soin pour le SPA, ...);
- Des études destinées aux optimisations de fonctionnement (production d'air froid, thermique);
- Des études et travaux destinés à l'optimisation énergétique (éclairage, sous compteurs, GTC);
- Des travaux pour améliorer l'accueil des usagers (accessibilité, parc vélo, espace accueil et change bébé);
- Des travaux techniques (reprise des armoires électriques, des protections de portes, reprise de locaux techniques, changement de serrures).

Par ailleurs, l'APCP portant sur le programme de restructuration du palais se poursuivra avec une inscription de 4M€ comprenant une partie des travaux de circulations et les travaux pour le gymnase.

Le PPI serait le suivant :

en € TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
<b>APCP-Restructuration Palais Phase 2</b>							<b>10 010 881,20 €</b>
	<b>71 431,20 €</b>	<b>3 995 807,82 €</b>	<b>5 872 544,58 €</b>	<b>71 097,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>MOE</b>	<b>65 400,00 €</b>	<b>547 209,61 €</b>	<b>172 630,55 €</b>	<b>45 392,64 €</b>			<b>830 632,80 €</b>
<b>Diagnostics</b>	<b>6 031,20 €</b>						<b>6 031,20 €</b>
<b>CONTROLE TECHNIQUE</b>		<b>25 969,08 €</b>	<b>5 542,92 €</b>				<b>31 512,00 €</b>
<b>CSPS</b>		<b>7 200,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>			<b>16 800,00 €</b>
<b>ASSURANCES TRC DO</b>		<b>46 609,92 €</b>	<b>46 609,92 €</b>	<b>23 304,96 €</b>			<b>116 524,80 €</b>
<b>OPC</b>		<b>31 467,00 €</b>	<b>31 467,00 €</b>				<b>62 934,00 €</b>
<b>TRAVAUX CIRCULATIONS</b>		<b>381 694,44 €</b>	<b>905 197,56 €</b>				<b>1 286 892,00 €</b>
<b>TRAVAUX CONGRES</b>			<b>4 301 450,23 €</b>				<b>4 301 450,23 €</b>
<b>TRAVAUX GYMNASSE</b>			<b>2 955 657,77 €</b>				<b>2 955 657,77 €</b>
<b>EQUIPEMENTS SCENIQUES</b>			<b>402 446,40 €</b>				<b>402 446,40 €</b>
<b>Dépenses récurrentes</b>		<b>307 013,54 €</b>	<b>545 100,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>774 000,00 €</b>	<b>3 276 113,54 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>378 444,74 €</b>	<b>4 540 907,82 €</b>	<b>6 422 544,58 €</b>	<b>621 097,60 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>774 000,00 €</b>	<b>13 286 994,74 €</b>

#### c) Subvention du budget principal vers le budget annexe Palais

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre s'établissant dans une fourchette entre 5,3M€ et 5,6M€. Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

Afin de financer les travaux d'investissement évoqués plus avant et le remboursement du capital de la dette, il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équipement d'environ 5M€. La commune pourrait choisir de procéder à la déconsignation d'une partie du produit de la vente des VériaZ afin de ne pas oblitérer les facultés d'investissement du budget principal dans le contexte actuellement contraint. Il est précisé que des dossiers de subventions ont été déposés pour le projet de restructuration du Palais. Comme pour le budget principal, la recette n'est pas prévue dans le budget car la notification d'attribution n'a pas été reçue. Les subventions qui seront perçues par le projet permettront de minimiser la subvention d'équipement versée par le budget principal au budget annexe.